

Ref: 2014/347033/1

Évaluation à mi-parcours du programme GOWAMER
« Gouvernance, politiques de gestion des ressources marines
et réduction de la pauvreté dans l'écorégion WAMER »

Rapport final

Préparé par Pierre Failler

Décembre 2014

Project financé par l'Union européenne



Mise en œuvre par



« Ce rapport à été préparé avec l'appui financier de la Commission européenne. Les points de vue exprimés dans le rapport sont ceux du consultant et ne reflètent en rien l'opinion officielle de la Commission »

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	3
ACRONYMES	4
1. INTRODUCTION	5
2. MÉTHODE	6
3. BRÈVE PRÉSENTATION DU PROGRAMME GOWAMER	7
4. PERTINENCE DU PROGRAMME GOWAMER	10
4.1 PERTINENCE VIS-À-VIS DES BESOINS DES POPULATIONS CÔTIÈRES OUEST-AFRICAINES	10
4.2 PERTINENCE VIS-À-VIS DES POLITIQUES NATIONALES ET RÉGIONALES OUEST-AFRICAINES.....	10
4.3 PERTINENCE DE LA LOGIQUE D'INTERVENTION DU PROGRAMME GOWAMER AU REGARD DE L'ÉCHELLE D'INTERVENTION LA PLUS ADAPTÉ AU CONTEXTE EXISTANT	11
4.4 PERTINENCE DU PROGRAMME GOWAMER VIS-À-VIS DES AUTRES INITIATIVES EN COURS.....	12
4.5 PERTINENCE DE L'IMPLICATION DU PNUD ET DU WWF POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME.....	12
5. EFFECTIVITÉ DU PROGRAMME GOWAMER	14
5.1 RÉALISATION DES RÉSULTATS PRÉVUS	14
5.2 COMPLÉMENTARITÉ ET IMPLICATIONS	15
5.3 EFFECTIVITÉ DU COMITÉ DE PILOTAGE	15
6. EFFICACITÉ DU PROGRAMME GOWAMER	17
6.1 EFFICACITÉ DANS LA MISE EN ŒUVRE.....	17
6.2 EFFICACITÉ DANS LA RÉPARTITION DES TÂCHES ET L'AFFECTATION DES MOYENS.....	18
6.3 EFFICACITÉ BUDGÉTAIRE	19
7. IMPACT DU PROGRAMME GOWAMER	19
8. DURABILITÉ DES ACTIONS DU PROGRAMME GOWAMER	20
9. COHÉRENCE DU PROGRAMME GOWAMER	20
10. PLUS VALUE SOCIÉTALE DU PROGRAMME GOWAMER	21
11. RÉALISATION DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	21
12. LEÇONS APPRISSES ET RECOMMANDATIONS PRATIQUES	22
13. ANNEXE 1 : ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS PRÉVUES	26
14. ANNEXE 2 : ASPECTS FINANCIERS	40
15. ANNEXE 3 : SITE INTERNET DU PROGRAMME	44

Acronymes

ACDI	Agence canadienne de développement international
ACP	Afrique, Caraïbe et Pacifique
AGR	Activités génératrices de revenus
AMP	Aires marines protégées
APTE	Assainissement, Pêche, Tourisme et Environnement (Association d'Appui au Développement)
AU-IBAR	Bureau interafricain des ressources animale de l'Union africaine
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CCLME	Programme de protection du grand écosystème marin du courant des Canaries
CE	Communauté économique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest
CILSS	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
COMFISH	Collaborative Management for a Sustainable Fisheries Future in Senegal
CSRP	Commission Sous Régionale des Pêches
DCP	Dispositif de Concentration des Poissons
DITP	Direction des Industries de Transformation de la Pêche
DoF	Department of Fisheries
DUE	Délégation de l'Union européenne
ECOST	Societal Costs of Marine Ecosystem Uses
EIE	Etude d'impact Environnemental
ENMO	Equipe Nationale de Mise en Œuvre
FAO	Food and Agriculture Organization
FCFA	Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIBA	Fondation internationale pour le banc d'Arguin
FISH-GOV	Programme de gouvernance des pêches en Afrique
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
GEF	Global Environmental Fund
IDH	Indice de Développement Humain
IMROP	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches
INN	Pêche illégale, non déclarée, non réglementée
LME	Large Marine Ecosystems
MPAM	Ministère des Pêches et des Affaires Maritimes
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONG	Organisation non gouvernementale
PAE	Plan d'Action Eco régional
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations-unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations-unies pour l'environnement
PRAO	Programme régional des pêches en Afrique de l'ouest
PRCM	Programme régional de conservation marine
PRSP	Programme de réduction stratégique de la pauvreté
PTA	Plan de travail annuel
PTE	Plan de travail éco-régional
PTT	Plan de travail trimestriel
REPAO	Réseau sur les politiques de pêche en Afrique de l'ouest
ROM	Results Oriented Monitoring
SCS	Suivi, contrôle et surveillance
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UICN	Union Mondiale pour la Conservation
US	United States
USAID	United States Agency for International Development
WAMER	West Africa Marine Eco-region
WAMPO	Western Africa Marine Program Office
WWF	World Wildlife Fund
ZEE	Zone économique exclusive

1. Introduction

Le présent rapport a pour objectif premier de présenter les résultats de l'évaluation à mi-parcours du programme GOWAMER au regard des 7 critères d'évaluation qui sont respectivement, la pertinence du programme, son effectivité, son efficacité, son impact, la durabilité de ses actions, la cohérence et la plus-value¹ sociétale. Il montre également l'appréciation du niveau d'atteinte des objectifs spécifiques de l'évaluation, qui sont :

- évaluer l'impact du programme dans les pays partenaires et l'implémentation de la stratégie de visibilité ;
- évaluer la cohérence, la coordination et la collaboration entre les pays bénéficiaires en ce qui concerne les aspects prioritaires et communs de la gouvernance et la gestion durable des ressources marines et côtières ;
- évaluer la performance de la répartition de la coordination des actions entre les institutions nationales et régionales et l'efficacité de la répartition des tâches entre elles ;
- évaluer l'alignement des stratégies et des approches du programme GOWAMER avec politiques sectorielles nationales et régionales ainsi que celles couvrant la gestion des ressources marines et côtières.
- évaluer le niveau de coordination et de collaboration avec les autres initiatives dans le domaine de la gestion durable des ressources marines et côtières.

Il a pour objectif second d'indiquer les principales leçons apprises et de présenter des recommandations pratiques pour améliorer la mise en œuvre du programme à partir de janvier 2015. Ces dernières prennent en compte la fermeture récente² du bureau WWF à Dakar, bureau qui hébergeait le programme GOWAMER, et, la collaboration avec le bureau interafricain des ressources animale de l'Union africaine³ (AU-IBAR) pour ce qui relève des éléments de gouvernance régionale.

Les résultats sont issus de l'analyse de l'ensemble de la documentation produite dans le cadre du programme et de l'appréciation du niveau d'implémentation du processus de gouvernance dans le contexte institutionnel régional et national en questionnant, entre autres, chacune des parties prenantes (voir le point de méthode ci-après). Les personnes clés, en poste dans les institutions régionales et nationales intervenant dans les domaines de la gestion des ressources marines, la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire, ont ainsi été interrogées entre la fin du mois d'octobre et le début du mois de décembre⁴.

¹ Le terme plus-value est préféré à celui généralement utilisé de valeur ajoutée, dérivé de l'anglais « value added », en cela qu'il exprime une augmentation supplémentaire de la valeur alors que celui de valeur ajoutée exprime la création de richesse à partir de la destruction de biens et services intermédiaires.

² Le directeur général du WWF a envoyé un courrier le 27 novembre 2014 au personnel du WWF-Sénégal et Gambie pour leur signifier la fermeture des bureaux de ces deux pays.

³ Un protocole d'entente est en cours de formulation entre AU-IBAR et le PNUD (représenté par le bureau national du Sénégal). Un rapprochement entre le nouveau projet européen d'appui à la mise en place du cadre politique et de stratégie de réforme des pêches et de l'aquaculture en Afrique (FISH-GOV) été souhaité tant par l'UE que l'AU-IBAR afin d'éviter les duplications. Deux conférences téléphoniques et une rencontre se sont tenues depuis juillet 2014 entre AU-IBAR et le PNUD-Sénégal.

⁴ Conformément au calendrier des rencontres et dont le compte rendu se trouve dans le document intitulé Aide-mémoire.

2. Méthode

La méthode de travail suivie pour la présente évaluation se conforme à celle énoncée par l'UE dans le guide d'évaluation des projets et programmes de coopération⁵. Cela a ainsi permis d'évaluer le programme GOWAMER au regard des 7 critères d'évaluation énoncés ci-avant dans l'introduction (la pertinence du programme, son effectivité, son efficacité, son impact, la durabilité de ses actions, la cohérence et la plus-value sociétale). Les constats établis pour chacun des 7 critères d'évaluation ont ensuite permis de formuler des éléments d'appréciation quant à l'atteinte de plusieurs objectifs spécifiques (également mentionnés ci-avant) se rapportant à la visibilité du programme, sa cohérence, les synergies avec les autres initiatives et les politiques nationales et régionales.

Le travail s'est déroulé selon la séquence et calendrier suivant, chaque étape étant ponctuée d'un rapport :

- 15 - 30 septembre : phase de démarrage qui a consisté à prendre connaissance de l'ensemble de la documentation existante, formuler un avis sur le cadre logique du programme et présenter le calendrier de travail ;
- 1^{er}- 6 Octobre : phase d'étude, mise à profit pour formuler les questions d'évaluation, prendre les contacts nécessaires pour les missions et finaliser le calendrier de travail. Le rapport de phase de travail de bureau contient tous ces éléments.
- 7-15 Octobre : première phase de missions de terrain au Sénégal et en Guinée-Bissau ;
- 15-30 octobre : analyse des données et informations recueillies au Sénégal et en Guinée-Bissau, rédaction de l'Aide mémoire pour la première phase de missions de terrain contenant entre autres le contenu des entretiens et une évaluation succincte de la situation ;
- 1^{er} novembre – 7 décembre : deuxième phase de missions de terrain dans les pays du programme GOWAMER sauf en Guinée où des questionnaires ont été expédiés aux parties prenantes ; rédaction de l'Aide mémoire relatif à la seconde phase de la mission de terrain ;
- 8 décembre – 30 décembre : Analyse des informations, présentation des résultats et rédaction du rapport final d'évaluation.

Lors des missions de terrain, cinq groupes cibles ont été consultés : 1°, les agences et administrations régionales et nationales impliquées dans la gouvernance/gestion des ressources marines et côtières, dans la réduction de la pauvreté et dans la sécurité alimentaire et la nutrition ; 2°, les ONG œuvrant dans les domaines identiques ; 3°, les partenaires institutionnels du programme GOWAMER ; 4°, les communautés qui ont bénéficié d'une action du programme ; 5°, les institutions régionales et nationales qui sont concernées par la gouvernance des ressources marines, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire.

L'appréciation globale a résulté de la synthèse des appréciations émises par les différents groupes cibles et de celle de l'évaluateur après examen de l'ensemble des réalisations et de leur mise en œuvre. L'objet du programme étant la gouvernance, une partie des résultats relève de l'amélioration des processus institutionnels dont la visibilité et la tangibilité ne sont pas évidents à observer. Un effort particulier a donc été fait pour examiner et analyser les changements encourus par le programme Gowamer dans les processus de gouvernance aux échelles régionales et nationales. Cela a porté principalement sur l'amélioration de la prise de décision, de la participation de la société civile et de la portée régionale des mesures prises ainsi que sur les gains d'efficacité et la réduction des coûts de transaction.

⁵ Anonym (2006), evaluation methods for the European union's external assistance, guidelines for project and programme evaluation, volume 3. Directorate General External Relations, Directorate General Development, EuropeAid Co-operation Office, Joint Evaluation Unit, 49 p.

3. Brève présentation du programme GOWAMER

Le programme GOWAMER concerne l'écorégion WAMER (*Western African Marine Eco-Region*) qui comprend sept pays : la Mauritanie, le Cap-Vert, le Sénégal, la Gambie, la Guinée-Bissau, la Guinée et la Sierra Léone⁶ (du nord au sud). Le littoral de cette écorégion s'étend sur plus de 3 700 km.



Figure 1 : Carte de l'écorégion WAMER

Il a été conçu en 2010 à la fin de la phase 3 (2008-2012) du Partenariat Régional pour la Conservation de la zone côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM) dont la poursuite était alors plus que aléatoire en raison notamment de la faiblesse de l'impact de ses actions et cela malgré un budget de près de 20 millions d'euros⁷. Le WWF était alors, au côté de la FIBA, de l'IUCN et de *Wetland Int.* l'un des piliers du PRCM.

Le programme est le fruit d'une association très novatrice en Afrique de l'Ouest entre une agence des Nations Unies, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et une Organisation non-gouvernementale, le fond mondial pour la nature (WWF⁸). Le PNUD, en tant qu'agence

⁶ Lors de la phase de démarrage, la DEU à Freetown a recommandé de différer l'intervention du programme GOWAMER dans ce pays ainsi que sa participation au comité de pilotage.

⁷ Constat personnel.

⁸ L'ONG APTE, qui est intervenue dans l'élaboration de la proposition, est, depuis le lancement du programme contractée par le WWF pour assurer un ensemble d'activités dont de coordination.

d'exécution du programme GOWAMER, ne dispose que peu d'expérience dans le domaine marin et côtier ouest-africain⁹ mais est riche en revanche d'une solide pratique dans le domaine de la réduction de la pauvreté et plus globalement dans tous ceux qui concourent à l'atteinte des objectifs du Millénaire. Le WWF, agence de mise en œuvre du GOWAMER, est active dans le domaine de la conservation des ressources côtières en Afrique de l'Ouest depuis plusieurs décennies.

A l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, le programme GOWAMER est concomitant¹⁰ de deux autres grandes actions œuvrant dans le domaine de la conservation des ressources marines et côtières : le Programme régional des pêches en Afrique de l'ouest (PRAO ; 2010-2015) et le programme de Protection du grand écosystème marin du courant des Canaries (CCLME ; 2010-2015). Les objectifs et actions de ces deux programmes recouvrent ceux du GOWAMER pour ce qui est de la gouvernance et la gestion des pêches, de la sécurité alimentaire, de l'amélioration des revenus et conditions de vie des communautés côtières, et de la pauvreté de manière générale.

A l'échelle de l'Afrique, le programme GOWAMER est, depuis le dernier trimestre 2014, accompagné par le programme FISH-GOV¹¹ visant à aider la mise en œuvre du cadre politique et de la stratégie de réforme des pêches et de l'aquaculture en Afrique¹². Les objectifs de ce dernier sont d'améliorer la contribution des ressources halieutiques à la sécurité alimentaire et la croissance économique en Afrique (objectif général) et d'améliorer l'environnement institutionnel et politique pour une gestion et une utilisation durable des ressources halieutiques en Afrique (objectif spécifique). Cela recoupe les objectifs du GOWAMER dont l'objectif général est de contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la sécurité alimentaire des communautés côtières de l'écorégion WAMER. L'unique objectif spécifique de GOWAMER est « d'améliorer la gouvernance et de promouvoir l'adoption de bonnes pratiques en matière d'utilisation durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER. » Pour atteindre cet objectif spécifique, les résultats attendus suivants ont été identifiés :

- Résultat 1. Un plan d'action sous régional permettant de réduire et/ou d'éliminer les impacts négatifs des modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources marines et côtières est élaboré et mis en œuvre ;
- Résultat 2. Des outils et des initiatives permettant une gestion durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER sont mis en place ;
- Résultat 3. Les capacités de la Société Civile (ONGs, Organisations Professionnelles, réseaux de journalistes) et des parlementaires actifs dans la pêche et l'environnement à influencer les politiques sont renforcées ;
- Résultat 4. Des activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance respectueux de l'environnement sont soutenues.

A la suite de la révision du PTE et du cadre logique en décembre 2013, les résultats attendus ont été reformulés et se présentent dorénavant de la manière suivante :

- Résultat 1 : Les impacts négatifs des modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources marines et côtières sont réduits ou éliminés ;
- Résultat 2 : Des outils et des initiatives de gestion durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER sont mis en place ;

⁹ Au moment du démarrage du programme GOWAMER, le PNUD appuyait un programme de gestion du littoral intitulé : « Adaptation aux changements climatiques, Répondre à la transformation du littoral dans ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral » (2008-2012 ; financement du GEF et mise en œuvre conjointe avec la Commission Océanographique Intergouvernementale de l'UNESCO) et un programme au Sénégal relatif à l'érosion côtière : « Appui à la mise en œuvre d'approches intégrées et globales de l'adaptation face au changement climatique : Intégration de l'Adaptation au Changement Climatique dans le Développement Durable au Sénégal (PAA/INTAC) » (2010-2013 ; financement du gouvernement du Japon).

¹⁰ Il était également, jusqu'à la fin de l'année 2013 concomitant aux programmes de coopération régionale en matière de surveillance des navires de pêche (2010-2013) et des aires marines protégées (2009-2013) et de gestion régionale des petits pélagiques (2011-2013) ; programmes hébergés à la CSRP.

¹¹ Programme financé par la l'UE pour un montant de 11 Mio d'EUR pour une période de 5 ans (2014-18).

¹² Voir le document (uniquement en anglais) sur : <http://www.africanfisheries.org/knowledge-output/policy-framework-and-reform-strategy-fisheries-and-aquaculture-african-countries>

- Résultat 3: Les capacités de société civile et des parlementaires actifs dans la pêche et l'environnement à influencer les politiques publiques sont renforcés ;
- Résultat 4: Des moyens de subsistance durables à travers les activités génératrices de revenus sont promus ;

La principale différence avec la formulation initiale concerne le résultat 1 pour lequel le plan sous-régional d'action n'est plus affiché en tant que tel : il devient l'objet d'une des deux activités mentionnées pour l'atteinte de ce résultat. Chaque résultat est également associé avec un axe stratégique éponyme.

Tableau 1 : Résultats et activités du programme GOWAMER

Résultat	Activités
Résultat 1 : Les impacts négatifs des modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources marines et côtières sont réduits ou éliminés	Activité 1.1. Mettre en œuvre un plan d'action sous régional permettant de réduire/et ou d'éliminer les impacts négatifs des modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources marines et côtières sur la pauvreté et la sécurité alimentaire
	Activité 1.2. Mettre en place un groupe de travail sous régional annuel de suivi de la gouvernance et de la cohérence entre les politiques de gestion des ressources marines et les stratégies de lutte contre la pauvreté
Résultat 2 : Des outils et des initiatives de gestion durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER sont mis en place ;	Activité 2.1. Analyser les problèmes institutionnels et les insuffisances des législations des pêches et des AMP dans l'écorégion et appliquer les solutions identifiées
	Activité 2.2. Appuyer techniquement et financièrement le développement et la mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion de pêcheries surexploitées et/ou d'AMP (Sénégal, Mauritanie, Gambie, Cap Vert et Guinée-Bissau)
	Activité 2.3. Evaluer l'efficacité de gestion des Aires Marines Protégées appuyées par le projet en Mauritanie, Sénégal, Gambie, Cap Vert et Guinée et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour améliorer leur gestion
	Activité 2.4. Mettre en place et soutenir un réseau sous régional de radios communautaires qui vulgarisent les meilleures pratiques de pêche
	Activité 2.5. Appuyer et/ou initier des actions visant à lutter contre la pêche illicite (INN)
	Activité 2.6. Mettre en place /renforcer, au niveau national et sous régional des cadres encourageant les différents acteurs à planifier et à mettre en œuvre leurs activités de manière conjointe
	Activité 2.7. Mettre en place et/ou appuyer des mécanismes de financement durable des AMP au Sénégal et en Guinée-Bissau
Résultat 3: Les capacités de société civile et des parlementaires actifs dans la pêche et l'environnement à influencer les politiques publiques sont renforcées ;	Activité 3.1. Doter les réseaux d'ONGs, d'Organisations Professionnelles, de journalistes, des collectivités locales et des parlementaires actifs dans la pêche et l'environnement de moyens et d'outils permettant de mieux influencer les politiques (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Cap Vert et Guinée-Bissau)
Résultat 4: Des moyens de subsistance durables à travers les activités génératrices de revenus sont promus ;	Activité 4.1. Créer et/ou appuyer techniquement et financièrement des mutuelles d'épargne et de crédit dans l'écorégion WAMER
	Activité 4.2. Identifier les activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance, rentables et respectueux de l'environnement dans l'écorégion WAMER
	Activité 4.3. Organiser des formations en entrepreneuriat pour les communautés côtières dans l'écorégion WAMER
	Activité 4.5. Instaurer un prix sous régional des initiatives innovatrices en matière de conservation de l'environnement et de création d'activités génératrices de revenus

4. Pertinence du programme GOWAMER

4.1 Pertinence vis-à-vis des besoins des populations côtières ouest-africaines

La mise en œuvre du programme GOWAMER vise à atteindre l'objectif global de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la sécurité alimentaire¹³ dans les pays de l'écorégion WAMER. Dans un contexte où 60% de la population ouest-africaine vit le long des côtes¹⁴ et dont une large part de celle-ci vit dans une situation de vulnérabilité vis-à-vis de la pauvreté et de la sécurité alimentaire (aucun chiffre de disponible¹⁵) le programme GOWAMER arrive à point nommé.

L'absence de situation de référence et d'identification précise des besoins des populations côtières des pays de l'Afrique de l'ouest ne permet toutefois ni de donner un gradient de pertinence générale ni d'apprécier l'apport du programme par rapport à ceux-ci. L'état de référence qui devait être fait au début du programme n'a, à cet égard, toujours pas été réalisé. Il n'est donc pas possible de se prononcer sur la pertinence spécifique du programme vis-à-vis des besoins réels identifiables à l'échelle des communautés littorales.

4.2 Pertinence vis-à-vis des politiques nationales et régionales ouest-africaines

La pertinence du programme GOWAMER vis-à-vis des politiques sectorielles des pays de la sous-région est forte au vu des résultats attendus 1 et 2 qui visent tous deux l'amélioration de la gestion des ressources halieutiques dans les ZEE nationales. Le résultat 1 consiste en l'élimination des effets négatifs des modes de gouvernance sans que toutefois les modes de gouvernance et leurs effets n'aient toutefois été précisés dans la proposition de projet et par la suite dans un document de référence¹⁶. Le résultat 2 prévoit l'élaboration d'outils de gestion efficaces sans que ceux-ci aient été définis au préalable.

Plus spécifiquement, les politiques sectorielles des 6 pays reposent toutes sensiblement sur les mêmes piliers qui sont la valorisation du potentiel halieutique, la contribution du secteur des pêches à l'emploi et la création de richesse, l'approvisionnement du marché national notamment en protéine animale bon marché et la conservation des ressources marines : le premier et le dernier pilier sont couverts par les résultats 1 et 2 tandis que celui relatif à l'approvisionnement du marché et donc, dans une certaine mesure, à la sécurité alimentaire, est couvert par l'objectif général du programme (...au renforcement de la sécurité alimentaire ...).

La pertinence du programme vis-à-vis des politiques nationales de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la sécurité alimentaire, notamment dans le cadre du PRSP, est également forte dans la mesure où celui-ci intervient sur les facteurs (écologiques, économiques et sociaux) pouvant dans le même temps les satisfaire toutes deux. D'autant plus qu'il focalise ses actions sur une frange de la population qui n'est pas nécessairement prise en compte ou ciblée dans les PRSP puisque ce sont

¹³ Le rapport « Vaincre la pauvreté humaine (2000) » du PNUD, définit spécifiquement l'extrême pauvreté, la pauvreté générale et la pauvreté humaine. Une personne vit dans la pauvreté extrême si elle ne dispose pas des revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins alimentaires essentiels - habituellement définis sur la base de besoins caloriques minimaux. Une personne vit dans la pauvreté générale si elle ne dispose pas des revenus suffisants pour satisfaire ses besoins essentiels non alimentaires - tels l'habillement, l'énergie et le logement - et alimentaires. La pauvreté humaine, quant à elle, est présentée comme l'absence des capacités humaines de base : analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé maternelle, maladie pouvant être évitée. Selon la FAO, La sécurité alimentaire est assurée quand toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine » (Voir : ftp://ftp.fao.org/es/ESA/policybriefs/pb_02_fr.pdf)

¹⁴ Diop M. (2014), Étude des impacts sur la pauvreté et la sécurité alimentaire des modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources vivantes marines et côtières dans l'écorégion WAMER, 54 p.

¹⁵ Cela malgré l'étude de M. Diop (2014) consacrée aux impacts sur la pauvreté et la sécurité alimentaire des modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources vivantes marines et côtières dans l'écorégion WAMER. Le travail ne propose aucune mesure de l'impact des modes de gouvernance sur ces dimensions. Seuls sont présentés les données statistiques habituelles relatives aux différents indices sans que ceux-ci ne soient reliés à la gouvernance. Établir une telle relation requiert de toute manière l'élaboration d'un modèle d'équilibre général partiel ou global et un suivi des indicateurs sur plusieurs années.

¹⁶ Il est fait référence pêle-mêle des causes et des actions à mener dans le tableau « Analyse des problèmes » du document de projet sans qu'aucune explication ne soit donnée.

surtout les populations urbaines et agricoles qui sont ciblées. Le très faible niveau effectif de collaboration avec les institutions nationales en charge des questions de pauvreté et de sécurité alimentaire, s'il ne réduit en rien la pertinence du programme vis-à-vis de celles-ci, affaiblit toutefois considérablement sa propension à peser sur ces deux éléments, pourtant centraux (voir ch. effectivité).

La pertinence du programme est par ailleurs forte au regard des priorités actuelles de la sous-région en matière de pêche qui sont de réduire la pêche INN (sans que son niveau et son contenu n'ait pour le moment été défini), de faire émerger une politique commune de gestion des stocks partagés et plus globalement d'harmoniser les politiques de pêche dans tout l'espace CSRP. Au regard des objectifs sectoriels des plans de développement régionaux de l'UEMOA, le programme affiche également une forte pertinence. Le Plan d'aménagement concerté des pêches et de l'aquaculture de l'UEMOA¹⁷, adopté en 2007, a en effet pour objectif de contribuer au développement durable de la pêche et de l'aquaculture dans l'espace UEMOA, à travers la gestion concertée des ressources halieutiques, en vue d'accroître la contribution du secteur de la pêche à l'économie des États membres et à la réduction de la pauvreté. Au regard de la mise en place de la Commission régionale sur la cohérence de la politique halieutique de la CEDEAO, le programme est tout aussi pertinent. Toutefois, dans la pratique aucune initiative conjointe entre le programme GOWAMER et l'UEMOA ou la CEDEAO n'a pour le moment démarré (voir ch. effectivité). L'accord de collaboration entre le PNUD et l'UEMOA¹⁸ est toujours en attente de signature tandis qu'avec la CEDEAO, si deux réunions ont été tenues pour développer une collaboration, aucune action tangible ne semble pour le moment voir le jour. Le PNUD Sénégal a, à cet égard, mis à contribution le bureau PNUD Nigeria pour dynamiser le processus de collaboration.

Vis-à-vis des stratégies d'intervention¹⁹ entre chacun des pays ouest-africains et l'UE, la pertinence du programme GOWAMER est certaine même si la thématique de la gestion des ressources marines n'est pas affichée comme une priorité d'intervention dans chacun des Plans indicatifs nationaux. Constat que l'on peut également faire vis-à-vis des priorités affichées dans les politiques extérieures de l'UE pour les pays de l'Afrique de l'ouest centrées sur la gouvernance politique, les infrastructures, l'intégration régionale, la lutte contre la pauvreté et l'insécurité.

4.3 Pertinence de la logique d'intervention du programme GOWAMER au regard de l'échelle d'intervention la plus adaptée au contexte existant

Le programme GOWAMER présente des activités complémentaires, mises en œuvre selon le principe de subsidiarité : celles qui sont réalisées à l'échelle de la région comme les activités de lutte contre la pêche INN nécessitent une telle échelle d'intervention pour être efficaces tandis que celles qui sont mises en œuvre à l'échelle des pays trouvent là le niveau d'intervention le plus approprié en raison de leur caractère spécifique à chaque pays. Néanmoins, hormis la lutte contre la pêche INN aucune des autres actions, pourtant qualifiées de régionales dans la programmation (AGR, cohérence, gouvernance, etc.), ne présente les caractéristiques d'une intervention régionale où la coordination des prestations nationales est un élément central. Ces autres actions dites régionales sont dans les faits d'une collection d'actions qui sont certes communes aux pays mais dont la mise en œuvre se fait de manière isolée dans chaque pays. La cohérence des politiques de pêche aurait pourtant dû être traitée à l'échelle régionale, tout comme leur harmonisation et plus globalement encore la gouvernance des pêcheries en Afrique de l'Ouest.

¹⁷ Voir : http://www.uemoa.int/Documents/Actes/Reglement_05_portant_adoption_plan_damenagement_peche_et_aquaculture.pdf

¹⁸ Qui a pris part à la dernière réunion du Comité de Pilotage,

¹⁹ Sur la base de la stratégie d'intervention définie dans le Document de Stratégie Pays (DSP), le Programme Indicatif National (PIN) établit le cadre d'intervention pour chaque secteur, le calendrier de programmation financière et le chronogramme détaillé des activités de tous les programmes recensés sur une période glissante de cinq ans

4.4 Pertinence du programme GOWAMER vis-à-vis des autres initiatives en cours

Par rapport aux autres initiatives dont les plus importantes sont les projets CCLME et PRAO dans le domaine de la pêche, le programme GOWAMER leur vient en complément notamment pour ce qui relève des résultats 2 et 3 (renforcement de la société civile et développement des activités génératrices de revenus). Sa logique d'intervention, articulée autour de la notion de gouvernance et donc de l'amélioration et du renforcement du processus institutionnel régional et national, répond de plus à un besoin que les deux autres projets n'ont pas pris en compte. En cela, elle est complémentaire de celle des deux autres initiatives s'appuyant sur des actions tangibles et immédiates dans les domaines de la pêche, de la préservation de l'environnement côtier et marin.

Les activités du programme GOWAMER viennent toutefois en chevauchement de celles exécutées par les deux autres projets pour ce qui touche à la gestion des pêches et qui constitue leur quintessence. L'absence de concertation lors de l'élaboration de chacune des trois initiatives, malgré ce qui est annoncé dans le document de projet²⁰, a conduit à la situation actuelle où des duplications existent et où très peu de synergies opèrent entre elles²¹. Ce constat, partagé par les trois coordonnateurs semble davantage procéder de la logique d'intervention globale des programmes LME du GEF et de la FAO et Pêche de la Banque mondiale dont les modes de fonctionnement sont qualifiés de relativement hermétiques par les coordonnateurs.

4.5 Pertinence de l'implication du PNUD et du WWF pour la mise en œuvre du programme

Le bureau du PNUD à Dakar, qui possédait en 2012 au lancement du programme GOWAMER, un double statut régional et national, a perdu, à la suite de la restructuration du PNUD adoptée par le Conseil d'administration en décembre 2013, ses prérogatives régionales. Sa capacité d'intervention à l'échelle régionale était mise en avant dans le document de projet GOWAMER²²..

Tandis que le contrat entre l'UE et le PNUD a été signé par la représentation du PNUD à Bruxelles (qui a représenté le siège du PNUD à New York), celui entre le PNUD et le WWF a été signé par le Représentant Résident du PNUD-Sénégal²³ et le Représentant régional du WWF. Il semble donc, que dès le départ, ce soit le bureau national du PNUD qui ai exécuté le programme GOWAMER. Si dans le cadre de la en œuvre d'initiatives régionales qui peuvent regrouper au moins 2 pays, un bureau pays peut être désigné comme bureau programme et, à ce titre, assumer la coordination et la gestion du projet régional cela doit se faire grâce à une mobilisant les autres bureaux de pays. La sollicitation des autres bureaux nationaux dans les autres pays a d'ailleurs été faite sur cette base : celle d'une requête d'un bureau national à un autre.

Aussi et même si les autres bureaux nationaux du PNUD ont été approchés dans chacun des pays d'intervention du programme, cela confère difficilement au PNUD-Sénégal un mandat d'action régionale. A cette difficulté se pose celle de la légitimité d'intervention d'un bureau national auprès des entités régionales comme l'UEMOA, la CEDEAO, etc. Un bureau national ne semble en effet pas pouvoir représenter l'institution toute entière pour ce qui relève de l'intervention dans les politiques publiques des organisations économiques d'intégration régionale.

²⁰ Et confirmé lors des rencontres avec les responsables des deux projets.

²¹ Le document de projet GOWAMER mentionne pourtant ces deux projets et que « Des synergies et une étroite coordination avec ces initiatives seront assurées à travers une concertation régulière et surtout la mise en œuvre de l'Activité 2.6. (Mettre en place /renforcer, au niveau national et sous régional des cadres encourageant les différents acteurs à planifier et à mettre en œuvre leurs activités de manière conjointe. » (page 22).

²² Voir page 4 : « Le PNUD jouera un rôle prépondérant dans la coordination du projet au niveau régional. De par les multiples appuis qu'il donne aux différents gouvernements de la Sous-région, le PNUD a établi des relations et un partenariat privilégiés avec les pays et les directions techniques concernées par le présent projet. Ceci facilitera la mise en place de cadres de coordination à la fois des actions du projet proprement dit, mais également entre le projet et les autres initiatives en cours dans l'éco-région. Cette tâche de coordination régionale sera rendue aisée par le fait que le PNUD a une présence dans pratiquement tous les pays impliqués dans le projet et assure la fonction d'agence d'exécution des projets du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) en Afrique de l'Ouest. Le PNUD apportera son expertise dans la mise en œuvre des activités relatives à la sécurité alimentaire. »

²³ Voir : Annexe 15. Convention signée entre le PNUD et WWF du rapport d'activités 2012.

Le WWF au Sénégal, agence de mise en œuvre du GOWAMER, était jusqu'à la mi-2014 un bureau régional (WWF-WAMER²⁴) et était en passe de devenir un bureau national avec toutefois une prérogative régionale²⁵. Avant même ce changement de statut, il était déjà difficilement concevable qu'une représentation régionale d'une ONG internationale puisse passer des contrats à des institutions publiques nationales dans les pays d'application du programme et à la CSRP, une organisation sous-régionale. Cela semblait en effet incongru que le WWF-régional puisse contractualiser les directions des pêches nationales pour qu'elles mettent en œuvre les actions qu'elles avaient elles-mêmes prévus de réaliser²⁶. Cela semblait de plus inconvenant qu'une telle organisation puisse agir auprès des institutions régionales comme si elle avait un mandat d'action, octroyé par les pays. Ce qui n'était nullement le cas. Avec le changement de statut, cela devient aujourd'hui encore plus difficilement acceptable.

Le montage et le démarrage du programme GOWAMER ne semble donc pas avoir pris en compte la légitimité d'intervention du WWF, somme toute restreinte, tout comme celle du PNUD-Sénégal, ne disposant d'aucun mandat régional en tant que tel. Il existe donc depuis le début une incompatibilité entre l'échelle d'intervention régionale affichée du programme et la capacité des deux principales institutions contractuelles à œuvrer à la hauteur de celle-ci et cela, tant pour l'exécution que pour la mise en œuvre.

²⁴ *West Africa Marine Ecoregion Office (WAMER).*

²⁵ Le bureau devait conserver la responsabilité des activités dans l'espace WAMER mais aurait fonctionné comme un bureau national.

²⁶ Les contrats n'étaient pas signés entre le PNUD et les institutions nationales.

5. Effectivité du programme GOWAMER

5.1 Réalisation des résultats prévus

Au mois de décembre 2014, l'état d'avancement pour chacun des 4 résultats prévus à terme du programme est le suivant (le détail est présenté à l'annexe 1) :

- **Résultat 1 (élimination des impacts négatifs) :** Environ 40 % des activités prévues ont été réalisées. Comme la majorité des activités sont dans les faits des études, le pourcentage reflète donc surtout le bon niveau de réalisation des études. Pour ce qui est des actions tangibles, notamment en faveur de l'amélioration de la disponibilité et l'accessibilité des produits halieutiques, de l'amélioration de la transformation ou du développement de l'aquaculture, seules des actions de très petite envergure ont vu le jour (en Mauritanie pour l'accessibilité, en Guinée Bissau et au Sénégal pour la transformation et au Sénégal pour l'aquaculture). Les activités consacrées à la promotion d'une meilleure gouvernance et une cohérence plus forte des politiques se sont limitées à la production de documents de travail et l'organisation d'ateliers sans que, ni à l'échelle de la région et notamment sous l'égide de la CSRP, ni à l'échelle des pays, la problématique de la cohérence et de la gouvernance ne se soit traduite par des actions tangibles²⁷.
- **Résultat 2 (outils et méthode de gestion) :** Environ 30 % des activités prévues ont été réalisées. L'activité principale de ce résultat concerne la surveillance maritime. Une opération en mer de grande envergure a pu être réalisée en 2014 (conjointement avec le projet UE/UEMOA/SCS²⁸) avec l'appui de la plupart des marines nationales des pays du GOWAMER ainsi que plusieurs ateliers destinés à harmoniser les systèmes de surveillance nationaux et développer un mécanisme régional d'intervention. Les autres activités de ce résultat attendu sont pour le moment embryonnaires.
- **Résultat 3 (capacité société civile) :** Environ 20 % des activités prévues ont été réalisées. L'appui aux réseaux d'ONG et de parlementaires a débuté par une série d'ateliers dans plusieurs pays organisée par l'IUCN sans toutefois que cela n'ait eu de suite tangible. Les autres activités prévues, comme le renforcement des capacités des membres des différents réseaux ou la conduite d'actions concertées et conjointes, sont pour le moment en phase de démarrage.
- **Résultat 4 (activités génératrices de revenus) :** Environ 10 % des activités prévues ont été réalisées. La création de mutuelles se heurte à des difficultés administratives dans chacun des pays tandis que l'appui à des structures déjà existantes est en cours de formalisation. Pour ce qui concerne les activités génératrices de revenus, seule une étude a été produite, tandis que les mécanismes d'intervention sont en cours d'élaboration dans certains pays dont le Cap-Vert et la Mauritanie.

A l'échelle des pays, une grande disparité existe en matière de niveau de réalisation puisque le Sénégal et la Guinée Bissau sont plus ou moins à jour avec leur plan de travail tandis que le Cap-Vert, la Mauritanie, la Gambie et la Guinée sont très en retard vis-à-vis de leur calendrier. Pour le Sénégal, le bon état d'avancement semble s'expliquer par la proximité géographique entre l'ENMO et l'équipe de coordination du programme, toutes deux sises à Dakar. Pour la Guinée Bissau, l'explication tient au fait que l'IBAP, en charge de la réalisation des activités du programme²⁹, a fait coïncider la programmation des activités du GOWAMER avec les siennes de telle sorte que cela ne nécessite aucun travail supplémentaire. Le programme GOWAMER s'apparente ainsi à un bailleur de fonds venant soutenir le fonctionnement d'une institution ayant sa propre programmation. Pour les 4 autres pays, la lenteur de la mise en place des actions nationales et la lourdeur administrative du programme (voir ci-après) ont fortement contraints l'exécution du programme GOWMAER.

²⁷ Pourtant la CEDEAO a mis en place en 2010 un Comité Régional de Suivi de la Cohérence des Politiques comme mécanisme de concertation et de suivi de sa politique de pêche et d'aquaculture. Ce comité se réunit au niveau régional au moins une fois par an depuis lors.

²⁸ « Renforcement de la Coopération Sous Régionale pour le Suivi, le Contrôle et la Surveillance des activités de pêche dans la zone de la Commission Sous Régionale des Pêches », financé dans le cadre du programme 9ème FED.

²⁹ En raison de la situation politique qui prévalait lors de la mise en œuvre du programme en 2012 et de l'impossibilité d'associer des institutions étatiques, l'IBAP a été désigné comme étant l'ENMO (qui est dans les autres pays du programme composée de personnes appartenant aux institutions gouvernementales).

Au rythme de la mise en œuvre actuelle et malgré une accélération de celui-ci en 2014, il y a peu de chance que les 4 résultats du programme soient atteints avant la fin du programme en décembre 2015. La plupart des actions prévues au PAE devraient être réalisées avant la fin du programme pour ce qui concerne les résultats 1 et 2. Pour les deux autres, le temps de mise en œuvre est trop important pour espérer avoir à terme un niveau de réalisation complet ou conséquent.

5.2 Complémentarité et implications

La complémentarité des activités et le principe de subsidiarité sont appliqués pour ce qui touche à la lutte contre la pêche INN. Le département SCS (suivi, contrôle et surveillance) de la CSRP, réalise, notamment jusqu'à début 2014, dans le cadre du projet UE/UEMOA susmentionné, un ensemble d'activités complémentaires (patrouille en mer, renforcement des capacités et harmonisation des politiques et des moyens d'intervention) à l'échelle régionale, qui constitue l'échelle d'intervention la plus indiquée. Toutes les autres actions sont de nature nationale tant bien même certaines sont labélisées régionales. Il n'existe pas de synergie régionale autour des questions liées à la gouvernance des pêches, la sécurité alimentaire et la pauvreté : les instances régionales, notamment d'intégration économique régionale, n'étant pas encore intervenues auprès des partenaires du programme GOWAMER. Ce que la mission de suivi (ROM) réalisée en juillet-août 2013 avait déjà souligné. La coordination des actions et la création d'une synergie régionale font donc défaut et limitent d'autant l'application du principe de subsidiarité.

A cet égard, l'implication du PNUD-Sénégal ne semble pas avoir été suffisante pour nourrir le dialogue régional et renforcer la coopération entre les États d'une part et entre le programme GOWAMER et les autres initiatives d'envergure à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest d'autre part. Plusieurs tentatives de rapprochement ont pourtant été faites avec l'UEMOA et la CEDEAO. Cela tient principalement à la concomitance de plusieurs facteurs qui sont (sans ordre d'importance) : l'absence de concertation avec les organisations régionales lors de l'élaboration du programme et dès lors de leur intégration dans le processus de mise en œuvre ; la difficulté pour un bureau national de solliciter une organisation régionale pour des actions régionales ; le manque de moyen humain dédié à cette tâche.

L'implication du WWF, si elle a permis, dans une certaine mesure, la mise en œuvre effective des actions prévues dans le domaine de la pêche du fait de sa bonne connaissance et de son historique d'intervention avérée dans celui-ci, elle a en revanche été très fortement handicapée dans la mise en œuvre des actions touchant les domaines de la sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté du fait de sa méconnaissance de ces dossiers. Méconnaissance qui n'a pas été compensée par la mise en place d'un partenariat avec des institutions spécialisées dans ces domaines, que ce soit des ONG ou des organes du gouvernement. Dans le document de projet, le PNUD était, à cet égard, identifié pour couvrir la dimension relative à la sécurité alimentaire³⁰ (sans pour autant que n'ait été désigné l'institution qui prendrait en charge ce qui relève plus spécifiquement de la pauvreté).

Sur le plan de la mise en œuvre des activités, les limites de l'implication du WWF-Sénégal sont inhérentes, pour l'essentiel, à l'impossibilité de faire pression sur les ENMO, composées de personnes des services publics gouvernementaux, ne relevant donc pas hiérarchiquement de la coordination du programme. La mise en œuvre du programme est donc en quelque sorte rythmée par la capacité et la volonté des EMNO à intervenir.

5.3 Effectivité du comité de pilotage

Le comité de pilotage se réunit une fois par an pour définir et/ou approuver les grands axes de la politique du projet, de valider les Plans de Travail Annuels (PTA) et le budget afférent, et de valider le rapport technique et financier de l'année écoulée. Il est précédé du comité technique chargé de préparer l'ensemble des documents et d'émettre des recommandations. Le comité de pilotage est

³⁰ « Le PNUD apportera son expertise dans la mise en œuvre des activités relatives à la sécurité alimentaire. » (page 4).

essentiellement composé³¹ de personnes issues du milieu de la pêche ou de l'environnement marin et côtier. Aucune institution œuvrant dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la diminution de la pauvreté en tant que tel³² n'y est représentée. Cela semble difficilement compatible avec l'atteinte d'objectifs de portée bien plus large que celui de la gestion des ressources marines, notamment ceux ayant trait à l'amélioration de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. Qui plus est, les personnes issues du domaine de l'environnement, qui sont pourtant directement impliquées dans des interventions liées au domaine marin et côtier, ont eu le sentiment que leur présence s'apparentait d'avantage à un faire-valoir au programme qu'une contribution significative à sa bonne marche.

Plus globalement, le sentiment partagé par la plupart des ENMO est que le comité de pilotage a, pour le moment, bien plus consisté à obtenir l'agrément des personnes réunies que de délibérer de questions importantes et de choix d'actions prioritaires. L'attribution d'une vedette de surveillance à chaque pays n'a, par exemple, pas fait l'objet d'une discussion sur l'opportunité d'un tel investissement non prévu initialement et de l'impact que cela allait avoir sur les autres actions prévues. Ainsi, si la recommandation n° 13 faite par le comité technique en décembre 2013, de « Renforcer les dispositifs de Suivi, de Contrôle et de Surveillance des pêches et des AMP par la fourniture d'équipements de navigation (pirogues ou vedettes, moteurs hors-bord, carburant et autres accessoires) aux acteurs locaux, organisés à travers les brigades de co-surveillance. »³³, a été approuvée par le comité de pilotage, le budget afférent n'a en revanche pas fait l'objet d'une adoption plénière lors de ce même comité. Il a en effet fallu, dans les jours qui suivent faire un réaménagement budgétaire et le soumettre pour validation à l'UE. Le budget de l'acquisition des 6 vedettes, de l'ordre de 600 000 EUR, venait pourtant amputer celui dédié à un ensemble d'activités qui étaient prévues dans le PTE et le PTA 2014 et pour lequel les deux comités s'étaient pourtant déjà prononcés favorablement. En d'autres termes, pour une décision aussi importante, qui portait sur près d'un quart du budget de 2014, le comité de pilotage n'a pas joué son rôle. Cela démontre le manque de préparation de ce dossier et plus globalement la navigation à vue du programme.

La décision d'acquérir des vedettes d'une manière aussi impromptue témoigne de plus d'une méconnaissance des systèmes nationaux de surveillance, notamment dans les AMP, qui sont démunis de moyens humains, opérationnels et financiers pour pouvoir tirer parti d'une telle dotation. Hormis en Mauritanie et en Guinée-Bissau où une nouvelle embarcation de surveillance vient compléter un parc déjà existant³⁴, pour les autres pays, cela consiste à concevoir, autour de la vedette, une unité de surveillance spécifique, dotée d'un plan d'intervention et de moyens propres. En d'autres termes inscrire cela dans le plan de travail des institutions en charge de la surveillance pour les années à venir. Ce que les pays autres que la Mauritanie et la Guinée-Bissau n'ont toujours pas fait.

L'épisode des vedettes a par ailleurs engendré un certain dysfonctionnement du programme puisque celui-ci s'est étalé sur plus de 6 mois en 2014 en mobilisant substantiellement la coordination et les ENMO, et en faisant intervenir les DUE qui n'étaient pas jusque lors sollicitées pour intervenir sur ce programme (cela malgré la volonté réitérée de l'UE de les associer plus étroitement depuis le premier comité de pilotage en septembre 2012). Beaucoup d'énergie et de temps dédiés aux vedettes, notamment pour que chaque pays puisse faire prévaloir ses choix techniques conditionnés par des spécificités d'usage : le modèle standard ne correspondait, entre autres, pas du tout aux besoins de la Guinée-Bissau et requérait des aménagements pour les autres pays. Chaque DUE, dont l'avis était sollicité par l'UE, s'est généralement tournée vers la direction en charge de la surveillance dans le pays et a reçu un certain nombre de recommandations sur les spécifications techniques. Ces directions ont, par ailleurs, mentionné le fait qu'il aurait été plus judicieux de les solliciter en amont de manière à faire

³¹ Le comité de pilotage est composé de deux représentants des pays d'intervention issus des ministères chargés de la pêche et de l'environnement, d'un représentant de la délégation de l'union européenne dans chaque pays partenaire, d'un représentant du PNUD, d'un représentant des institutions régionales et sous-régionales (CSRP, PRCM, UEMOA, CEDEAO) et du comité de coordination des ONG et OP. Le WWF intervient comme rapporteur.

³² Le PNUD ainsi que l'UEMOA et la CEDEAO ont bien entendu des prérogatives dans ces deux domaines.

³³ Page 21 du rapport du comité technique.

³⁴ Au PNBA en Mauritanie et dans l'archipel des îles Bijagos en Guinée-Bissau.

cadrer une telle acquisition avec la flotte actuelle, notamment pour ce qui de l'expertise requise pour le fonctionnement et la maintenance.

Cet épisode constitue sans doute un résumé de la difficulté du programme à travailler sur la notion de gouvernance et à lui en donner un contenu réel en faisant intervenir les maillons institutionnels clés. Les personnes qui siègent au comité de pilotage n'ont aucun pouvoir décisionnel en matière de surveillance dans leur pays³⁵, tout comme la coordination du PNUD et du WWF. Il aurait donc été normal de demander l'avis des institutions nationales dans les pays avant de lancer le processus d'acquisition.

6. Efficacité du programme GOWAMER

6.1 Efficacité dans la mise en œuvre

L'efficacité de la mise en œuvre du programme a souffert d'un recours systématique à des études faisant un état de l'art avant le lancement de pratiquement chaque action alors même que des travaux similaires existaient déjà. Qui plus est, ces études n'ont donné que peu d'indications quant à la démarche à suivre, les principaux groupes à cibler et les moyens à mettre en œuvre. La dernière en date est celle relative à l'impact des modes de gouvernance des pêcheries sur la pauvreté et la sécurité alimentaire qui ne donne aucune mesure qualitative et quantitative de ceux-ci³⁶. Le travail devait pourtant servir de référence pour la mesure de l'incidence du programme sur ces deux facteurs. La qualité de l'expertise à laquelle le programme a eu recours pour les études est relativement faible dans l'ensemble (il ne semble pas avoir eu d'appel d'offre international pour leur attribution). Il est en revanche de bonne qualité pour ce qui concerne la mise en œuvre des actions au plan local. Les ENMO et les maîtres d'œuvre dans chacun des pays disposent en effet d'une expertise reconnue (tous les pays ne semblent pas avoir eu recours au processus d'appel d'offre pour le recrutement d'une agence de mise en œuvre).

Le temps de démarrage du programme, 9 mois au lieu de 6 programmés a empiété sur la mise en œuvre opérationnelle des actions de la première année (2013). A tel point, qu'aucune action d'envergure n'a été réalisée cette année-là malgré leur programmation. Leur report à l'année 2014 a occasionné un surcroît d'activité, notamment de la part de la coordination qui a multiplié les missions de support dans les pays afin d'en accélérer le processus sans pour autant, selon les ENMO, que cela ne se traduise par une amélioration de la coordination et de la communication de manière générale: le contact était rompu à nouveau dès lors que la mission de la coordination quittait le pays.

Par delà ces difficultés entre la coordination et les ENMO, le facteur le plus limitant en matière d'efficacité dans la mise en œuvre est sans conteste celui du découpage des activités et du suivi selon un rythme trimestriel (puis semestriel depuis la mi-2014 à la demande de la coordination) et l'application de la règle de 80% de dépenses au cours de la période pour pouvoir bénéficier d'une avance pour la nouvelle période (règle administrative du PNUD-Sénégal). Ces deux facteurs ont considérablement porté atteinte à l'efficacité du programme. Tout d'abord en requérant un travail administratif aux ENMO sans commune mesure avec les activités réalisées. Ensuite, en entraînant des retards plus que conséquents en termes de versement des fonds aux ENMO : la principale tranche de financement pour l'année 2014 est arrivée au mois d'octobre pour la plupart des pays (voir annexe 2). Sachant que les dépenses doivent être validées tout d'abord par la coordination puis par le PNUD et qu'en retour celui-ci vire au WWF les montants des avances à faire, on peut facilement imaginer le temps qui s'écoule entre l'envoi du décompte des dépenses et la réception des fonds : 6 mois en moyenne. Pour les budgets d'avance, le délai a atteint 9 mois en 2014 : la demande de virement du 1^{er} trimestre 2014 a été reçu par le PNUD le 11 février et le versement a été réalisé le 03 mars. Les

³⁵ Hormis, mais dans une certaine mesure, pour le Sénégal, dont un représentant de la direction de la surveillance maritime siège dans le comité de pilotage.

³⁶ Diop M. (2014), Étude des impacts sur la pauvreté et la sécurité alimentaire des modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources vivantes marines et côtières dans l'écorégion WAMER, 54 p.

transferts aux EMNO, hormis quelques versements mineurs, ont eu lieu le 22 ou le 24 septembre 2014.

La rédaction d'un guide de procédures destiné à faciliter le processus n'a pas dans les faits permis de réduire les délais administratifs. En d'autres termes, une grande partie du temps des ENMO et de la coordination a été passée à des tâches administratives au lieu d'être consacrée à la mise en place des actions prévues (mise en place entravée de toute manière par les retards administratifs de toutes parts). Les coûts administratifs et de transaction du fait de la superposition des niveaux de comptabilité (agence de mise en œuvre nationale, ENMO, WWF, PNUD, UE) et des nombreuses missions de la coordination dans les pays pour la validation des comptes et la récupération des pièces comptables sont donc plus que conséquents.

6.2 Efficacité dans la répartition des tâches et l'affectation des moyens

Sur le plan de la répartition des tâches entre le PNUD, le WWF et APTE (structure associée à la coordination), il apparaît que le rôle du PNUD a essentiellement consisté à assumer les tâches administratives et de coordination des parties prenantes du programme, le WWF assurant, de son côté, l'ensemble des tâches de coordination des activités. L'ONG APTE ne semble pas être intervenue dans la coordination du programme si ce n'est pour les activités spécifiques (liées aux AMP surtout) dont elle avait la charge³⁷. Elle a pourtant été dotée, en sus d'un budget de fonctionnement, de matériel roulant et d'équipement divers en vue d'assurer une telle besogne. Le programme n'a donc que peu bénéficié du support du PNUD pour ce qui est des activités régionales contrairement à ce qui avait été prévu au départ (notamment pour les actions liées à la sécurité alimentaire), il n'a pas non plus bénéficié du support de APTE pour ce qui est de la coordination.

En matière d'affectation des moyens, le WWF a mis à la disposition du programme 15 personnes à son démarrage en avril 2012³⁸. Le programme GOWAMER contribue à assurer le salaire partiel ou complet de salariés permanents du WWF alors que ne doivent y émarger, selon la fiche financière du programme que 6 personnes (1 coordonnateur technique, 2 chargés de programme, 1 coordonnateur administratif et financier, 1 comptable, 1 chargé de suivi évaluation (25%), chauffeur)³⁹. Les montants qui figurent sur les rapports financiers ne sont donc, par conséquent, pas ceux qui sont destinés à payer le salaire des personnes qui émargent sur le programme mais une bonne partie des salariés du WWF. A cela s'ajoute le fait qu'environ 80% des charges salariales du WWF Sénégal sont assurées depuis avril 2012 par le programme GOWAMER. Qui plus est, le programme n'a toujours pas recruté formellement les deux chargés de programme prévus : le premier poste est jusqu'à présent rempli par un consultant tandis que le second poste n'est, pourvu par un autre consultant jusqu'au mois de mai 2014, est depuis lors vacant.

Le programme participe par ailleurs au règlement de la plupart des charges de fonctionnement de la structure (loyer, électricité, téléphone, etc.). Le budget prévu à cet effet dans le programme se chiffre à près de 415 000 EUR pour toute sa durée (Voir annexe 2, Extrait du tableau de dépenses). La formulation d'un tel budget pose tout d'abord la question de la capacité du WWF au moment du lancement du programme à l'héberger en lui offrant un environnement de travail propice et ensuite celle de son acceptation par le PNUD et l'UE.

Les montants dépensés pour le fonctionnement du bureau de la coordination sont conséquents puisque, pour les premiers 21 mois d'exercice⁴⁰, ce sont pas moins de 140 000 EUR de déboursés dont 23 000 EUR pour le téléphone et l'internet, 27 000 EUR de consommables ou encore 11 500 EUR

³⁷ Dans le rapport d'activité de APTE pour le premier semestre 2014, il est pourtant mentionné que : « Au terme de la convention qui le lie au WWF WAMPO, APTE, a la responsabilité de mettre en œuvre deux principales activités durant le premier semestre 2014 : - Mener une étude sur le mécanisme de financement durable des AMP au Sénégal ; - Conduire une étude sur les activités génératrices de revenu. En outre, APTE participera à l'ensemble des activités de la coordination régionale notamment dans la gestion technique et financière du projet. » (page 3).

³⁸ Au démarrage du programme, le directeur du WWF a rédigé une note de service pour notifier cela.

³⁹ Cette observation a été faite par le PNUD au WWF et a fait l'objet d'une correspondance officielle en 2013.

⁴⁰ Les données financières pour l'année 2014 n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction du présent rapport.

de frais d'électricité, etc. Les frais de carburant sont également hors-normes avec 18 500 EUR puisque avec le parc de 2 voitures dont dispose le projet cela revient à avoir couvert une distance d'environ 200 000 km⁴¹ en moins de 21 mois.

Au total, et malgré le nombre conséquent de personnes au WWF dont le salaire dépend en partie ou complètement du programme, le constat est celui d'un manque de moyens humains, constat réitéré par les ENMO en qualifiant les échanges avec la coordination de très lents, qui a nuit à la rapidité d'exécution des tâches de coordination.

6.3 Efficacité budgétaire

Au mois de décembre 2014, d'après le comptable du WWF⁴², les dépenses totales du programme s'élevaient à environ 4 Mio d'EUR⁴³. Les montants reçus par les partenaires techniques régionaux étaient d'environ 0,7 Mio d'EUR et ceux perçus par les ENMO du même ordre (Voir Annexe 2, deux premiers tableaux). Le budget alloué aux actions correspond donc à 37 % du budget total. En d'autres termes, l'ensemble des activités de coordination d'organisation d'activités non mises en place par les partenaires techniques régionaux absorbe environ 63 % du budget. Et cela est sans compter les dépenses de coordination des ENMO et des partenaires du programme qui d'après les estimations sont autour de 10 %. Même si un certain nombre de dépenses de la coordination sont consacrées à la tenue d'ateliers régionaux et autres actions de coordination régionale, l'allocation budgétaire entre la coordination et les actions ne semble pas satisfaisante au regard de l'efficacité budgétaire qui voudrait que la partie la plus faible possible du budget soit utilisée à des fins de coordination et d'administration. Et à cet égard, la demande faite par le comité de pilotage en décembre 2013 de « Fournir en annexe du PTA 2013, un tableau détaillé du budget exécuté par la coordination régionale⁴⁴ » ne semble toujours pas s'être concrétisé.

Les partenaires techniques du programme sont en charge de la réalisation des actions régionales et les ENMO de celles nationales. Il existe donc un équilibre entre les budgets dédiés aux actions régionales et ceux destinés aux actions nationales. La réallocation budgétaire au tout début 2014 (à la suite des décisions du comité de pilotage en décembre 2013) en faveur des actions régionales mais au détriment des actions nationales et donc des budgets des ENMO contribue également à cet équilibre. Il est toutefois difficile de se prononcer sur l'efficacité budgétaire d'un tel équilibre puisque comme cela a pu être mentionné plus haut, hormis les activités liées à la lutte contre la pêche INN, toutes les autres activités dites régionales sont de portée nationale.

Globalement, le budget prévu pour les actions nationales est sous-utilisé tandis que celui affecté aux actions dites régionales est utilisé pleinement étant mis en œuvre directement par les partenaires techniques. La plus grande facilité d'utilisation des fonds par ces partenaires explique en grand partie ce fait : ils ne doivent pas suivre les procédures chronophages des institutions gouvernementales nationales.

Compte tenu qu'il reste un an de programmation, il est difficilement envisageable que le programme absorbe les 6 Mio d'EUR qui restent à décaisser. Le rythme de dépenses, soutenu en 2014 puisque, selon la coordination, plus de 90 % du budget prévu a été dépensé (en théorie toutefois car une certaine partie des montants virés sur les comptes des partenaires techniques et des ENMO surtout n'a toujours pas été utilisé) laisse présager qu'une extension de la durée du programme de 18 mois à 24 mois engendrerait un accroissement de l'efficacité générale.

7. Impact du programme GOWAMER

⁴¹ En considérant le prix du litre de gasoil à 1 euro et une consommation d'environ 10 litres par 100 km.

⁴² La fermeture subite du bureau du WWF à Dakar et le départ de l'ensemble du personnel dès le 17 décembre n'a pas permis d'obtenir tous les éléments demandés à plusieurs reprises depuis le début de la mission.

⁴³ A confirmer avec la mise à disposition du compte de résultats pour l'année 2014.

⁴⁴ Recommandation 7 à l'intention de l'UGP.

Les effets positifs primaires et secondaires à court et long termes induits par la mise en œuvre du programme sont, à l'échelle régionale, l'amélioration du processus d'intervention conjoint dans la zone WAMER et les progrès réalisés envers la mise en place d'un système régional de surveillance maritime doté de réels moyens d'intervention. A l'échelle nationale, les effets positifs sont multiples et tiennent pour l'essentiel aux actions locales des ENMO, notamment en matière de surveillance écologique (Sénégal) et participative (Guinée Bissau), à l'amélioration de la transformation (Guinée Bissau et Sénégal) du poisson, au développement de l'aquaculture communautaire (Sénégal) ou encore à la mise en place d'une plateforme de gouvernance des pêches (Gambie) ou de sa revalorisation (Mauritanie).

A cet égard, le programme semble permettre une amélioration de la capacité des parties prenantes à faire valoir leur position, notamment la société civile. Il semble de plus contribuer à l'amélioration des relations et notamment de la confiance qui existent entre les différentes organisations impliquées aux échelles régionales et nationales du fait des multiples rencontres organisées autour des différentes activités notamment celles ayant trait à la lutte contre la pêche INN dans le prolongement du projet UE/UEMAO de surveillance, susmentionné.

Il est toutefois difficile de dire dans quelle mesure ces effets primaires s'étendent à d'autres sphères et notamment celles de la pauvreté et de la sécurité alimentaires (effets secondaires). Cela montre à quel point le programme pâtit du manque de réflexion sur les articulations entre gouvernance et pauvreté et sécurité alimentaire et de l'absence d'indicateurs mesurables dans ces domaines.

Les impacts négatifs sont peu nombreux. Le plus important résulte sans doute de l'absence de concertation du programme avec les autres initiatives d'envergure qui se traduit par une impression générale de duplication et de déjà vu dans les actions menées. Cela rend, en outre, plus difficile la mobilisation des parties prenantes qui sont plus ou moins les mêmes d'un projet à un autre.

8. Durabilité des actions du programme GOWAMER

Les bénéficiaires du programme vont perdurer après sa clôture dans les domaines où une collaboration régionale est active (lutte contre la pêche INN) et dans ceux où des liens tenus ont été tissés avec les communautés côtières et dont les résultats sont dorés et déjà tangibles (transformation, surveillance écologique, etc.). Pour le reste, c'est-à-dire toutes les actions réalisées sur la base de séminaire et de consultation nationale, peu ou prou va perdurer, du fait de leur redondance, notamment avec les autres initiatives en cours et passées et du peu de traduction pratique des débats et des recommandations issus de ces rencontres.

Les 4 résultats vont difficilement être atteints à la fin du programme GOWAMER. L'éparpillement des actions, conjugué aux difficultés de mise en œuvre évoquées ci-avant, risque fort de se traduire par l'atteinte de fragments de résultats uniquement. A l'échelle régionale des mesures ont déjà été prises afin de renforcer les interventions en matière de gouvernance régionale. Le bureau de l'Union africaine AU-IBAR a, à cet égard, été contacté et une entente est en cours de finalisation. Si le mandat de l'UA lui permet d'intervenir à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, il y a de fortes chances que cela se fasse au détriment de l'articulation des activités nationales et régionales : l'intervention va rester supranationale. Ainsi, ce qui va être gagné en matière de force d'implémentation risque d'être perdu pour ce qui est du renforcement du processus régional à partir de la participation active des pays de l'espace CSRP.

9. Cohérence du programme GOWAMER

Les activités réalisées dans le cadre du GOWAMER permettent globalement à l'UE d'atteindre les objectifs de sa politique de coopération au développement, que ce soit dans le cadre de l'accord de Cotonou ou encore dans celui du soutien à l'atteinte des objectifs du millénaire et la réduction de l'extrême pauvreté d'ici à 2015 et plus récemment celui du traité de Lisbonne qui a renforcé la base juridique de la coopération au développement de l'UE notamment en y inscrivant la réduction et

l'éradication de la pauvreté comme principaux objectifs⁴⁵. Et cela sans contradiction interne ou sans contradiction avec les autres politiques communautaires.

Elles sont de plus, dans une certaine mesure, complémentaires des activités mises en œuvre par l'UE dans le cadre des APP (appui sectoriel), notamment avec la Mauritanie, le Cap-Vert, et d'ici peu le Sénégal et la Guinée-Bissau. L'appui sectoriel vise en effet à renforcer les capacités de surveillance et de gestion des pêches ainsi que le développement du secteur national halieutique.

Les activités du programme sont par ailleurs complémentaires de celles réalisées par les pays et les organisations régionales œuvrant dans le domaine de la gestion des ressources halieutiques (CSR, UEMOA et CEDEAO). A cet égard, les activités du programme sont concordantes avec celles des autres partenaires au développement en Afrique de l'Ouest.

10. Plus value sociétale du programme GOWAMER

A l'échelle des communautés, le programme apporte un bénéfice supplémentaire aux différentes interventions qu'auraient pu faire les États dans un contexte similaire en cela qu'il permet de réaliser un certain nombre d'investissements dans des domaines où l'intervention étatique est peu présente. L'amélioration de la qualité de la transformation est, par exemple, actuellement négligée par les États tant bien même elle contribue significativement à réduire la vulnérabilité des communautés dépendantes de la pêche; le suivi écologique constitue un autre domaine où l'État n'est pas présent faute de moyens. La plus value sociétale demeure toutefois largement en deçà de ce que l'on serait en droit d'attendre avec un programme doté d'un budget de 10 Mio d'EUR. Les activités mentionnées *supra* n'impliquent en effet que quelques milliers d'euros.

11. Réalisation des objectifs spécifiques

- **évaluer l'impact du programme dans les pays partenaires et l'implémentation de la stratégie de visibilité** : l'impact du programme est globalement faible en dehors des actions directes en faveur des communautés et de la lutte contre la pêche INN à l'échelle régionale. L'implémentation d'une stratégie de visibilité est en cours : un plan de communication a été réalisé en 2013⁴⁶ tandis que le site Internet du programme a été ouvert au début de l'année 2014. Si le contenu de celui-ci s'est considérablement étoffé au cours de ces dernières semaines (<http://www.gowamer.org/index.php/en>), cet outil s'apparente toujours à une simple série de pages de présentation des objectifs et contenu originels du programme qu'à un outil d'animation de la vie du programme (avec notamment une section réservée aux partenaires), de stockage de l'information ((les pages « études et réalisations » et « Autres publications » sont par exemple vides, voir annexe 3) ou encore de vulgarisation. En d'autres termes, le site actuel ne sert pas, par exemple, à animer le réseau des intervenants dans le projet ni à faire connaître à l'extérieur les prochains événements. Pour ce qui est du plan de communication, il ne semble pas avoir été pour le moment activé.
- **évaluer la cohérence, la coordination et la collaboration entre les pays bénéficiaires en ce qui concerne les aspects prioritaires et communs de la gouvernance et la gestion durable des ressources marines et côtières** : que ce soit la cohérence, la coordination ou la collaboration entre les pays du programme, le niveau est globalement faible. Cela se traduit par une absence de plans de gestion régionaux pour les ressources partagées, de feuille de route commune en matière de lutte contre la pêche INN, en matière d'accès aux ressources, etc. Le programme GOWAMER n'a pas, pour le moment, œuvré pour le rapprochement des pays autour de problématique commune (hormis la lutte contre la pêche INN et la contribution à l'élaboration du plan de gestion de l'ethmalose avec le projet PARTAGE).

⁴⁵ voir : http://europa.eu/pol/pdf/flipbook/fr/development_cooperation_fr.pdf

⁴⁶ Assorti d'un budget d'environ 340 000 EUR.

- **évaluer la performance de la répartition de la coordination des actions entre les institutions nationales et régionales et l'efficacité de la répartition des tâches entre-elles** : la répartition budgétaire entre les actions dites régionales et nationales est équilibrée. Toutefois, dans les faits, seule la CSRP réalise des actions de portée régionale. Les autres institutions impliquées dans la mise en œuvre d'activités qualifiées de régionales les déclinent de manière plus ou moins identique dans chacun des 6 pays d'intervention. En d'autres termes, malgré le remaniement en faveur des actions régionales en décembre 2013 afin d'insuffler le processus de gouvernance à cette échelle, les activités à caractère national prédominent celles réellement régionales (qui se résument à la lutte contre la pêche INN).
- **évaluer l'alignement des stratégies et des approches du programme GOWAMER avec politiques sectorielles nationales et régionales ainsi que celles couvrant la gestion des ressources marines et côtières** : Les actions nationales du programme GOWAMER ont été proposées par les pays eux-mêmes et plus particulièrement par les cadres des directions des pêches. Ils cadrent en cela avec les politiques sectorielles nationales. A l'échelle régionale, c'est un peu l'inverse qui s'est produit : la CSRP a été consultée une fois le programme de travail achevé. Elle a toutefois eu le loisir par la suite de développer le contenu de son intervention concourant à un certain alignement institutionnel.
- **évaluer le niveau de coordination et de collaboration avec les autres initiatives dans le domaine de la gestion durable des ressources marines et côtières** : la coordination avec les autres initiatives est très faible tout comme la collaboration pour la mise en œuvre d'activités communes. Chaque projet à sa logique de fonctionnement et tend, une fois commencé, à se concentrer sur son propre travail sans vouloir se risquer à des collaborations extérieures. Le programme GOWAMER a pourtant convié les deux autres projets d'importance régionale, le PRAO et le CCLME, à entrevoir une mobilisation collective autour de questions communes. Cela est pour le moment resté lettre morte.

12. Leçons apprises et recommandations pratiques

Au regard des différents constats émis ci-avant, les principales leçons apprises sont les suivantes :

- **Choix de l'agence d'exécution et de mise en œuvre pour un programme de nature régionale.** Au vu des difficultés de représentativité régionale des deux principales agences porteuses du programme, il est fondamental, au moment du montage du programme, de s'assurer que l'agence d'exécution soit, dans les faits, un bureau régional et peut à ce titre assumer le rôle de coordination régionale et d'interface avec les autres instances régionales de coopération. Il est également important de s'assurer que l'agence de mise en œuvre dispose d'un mandat régional conféré par les pays et les institutions régionales avec lesquelles elle doit collaborer.
- **Définition des attributions, rôle et responsabilités de chaque partie.** Le flou qui existe quant au rôle du PNUD, des institutions régionales comme l'UEMOA, la CEDEAO, des DUE et dans une certaine mesure des ENMO rend très difficile la mise en œuvre du programme notamment pour ce qui concerne la gouvernance (en tant que processus), la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. Il est à cet égard impératif que lors de la phase de montage puis de démarrage qu'un cahier des charges précis soit rédigé pour chaque catégorie d'intervenants en précisant non seulement les attributions, rôles et responsabilité mais en spécifiant aussi le plan de travail de la manière la plus précise possible.
- **Choix des partenaires en fonction des tâches à réaliser.** Les difficultés dans la mise en œuvre des activités dites régionales suggèrent de s'assurer *a priori* de la portée des mandats des organisations partenaires. Il peut, à cet égard, être suggérer de faire en sorte que ce qui relève de l'amélioration des processus de gouvernance revienne aux gouvernements et aux institutions régionales afin de pouvoir engendrer des synergies et insuffler des changements politiques tant à l'échelle nationale que régionale. De la même manière, que ce qui relève de la mise en œuvre d'actions nationales ponctuelles telles que proposées par le programme GOWAMER puisse être réalisé par des organismes publics ou privés sur la base d'un appel d'offre. Dans le même ordre d'esprit, il est fondamental que des partenaires intervenant dans les domaines de la réduction de la pauvreté et de l'amélioration de la sécurité alimentaires à toutes les échelles soient associés, de manière centrale, au programme.

- **Définition des termes et des états de référence.** L'absence de définition précise de ce que le programme entend par gouvernance (et ses effets négatifs), gestion des pêches, sécurité alimentaire, pauvreté, etc. rend difficile la déclinaison pratique de ces concepts en mesures opératoires. Il s'en suit une programmation faite de petites actions très peu articulées entre-elles et surtout ayant très peu de lien avec l'amélioration du processus de gouvernance en tant que tel. L'absence d'état de référence pose, de son côté, le problème de la pertinence du programme et de la mesure de ses effets, notamment sur les communautés côtières.
- **Définition d'objets communs d'intervention à l'échelle régionale.** L'absence d'identification de problématiques communes à tous les pays nécessitant une intervention coordonnée régionale a conduit à l'élaboration d'une liste d'intervention spécifiques aux pays en matière de gouvernance et de gestion des ressources. Les sujets ne manquent pourtant pas et ils avaient de plus été identifiés lors de la mission de suivi ROM. Ainsi par exemple, l'évaluation du coût/bénéfice des différentes activités de pêche (qui reprend en cela partiellement l'idée du programme européen en coopération ECOST⁴⁷ développé autour de la notion de coût sociétal des activités de pêche et des politiques afférentes) réalisée en Gambie devrait faire l'objet d'une application globale afin de pouvoir sélectionner les pêcheries les plus performantes au plan sociétal. Le thème des pêches migrantes qui affectent tous les pays n'est pas pris en compte dans le programme : elles sont pourtant responsables de plus de 20% de la production de la région et engendrent des conflits (sans compter le problème lié à l'absence de déclarations de captures). L'amélioration des processus de gouvernance aurait ainsi nécessité de mobiliser les parties prenantes autour de questions clés dont le programme peut apporter des éléments de réponse tangible. Un travail commun sur des problématiques partagées aurait donné de plus du sens à un programme œuvrant pour l'amélioration de la gouvernance.
- **Application de principes simples de gestion et d'administration.** La démultiplication des activités nationales et celles dites régionales s'est traduite par un éparpillement des énergies (avec la dilution des impacts afférente) mais aussi d'une augmentation conséquente des coûts de gestion liés à la mise en œuvre et au suivi de toutes ces activités dont certaines étaient dotées d'un budget de seulement 1 000 EUR. Le coût de gestion de telles activités dépasse largement celui de l'action elle-même. Il aurait donc été plus conséquent de concevoir une programmation des actions en faisant en sorte que les enveloppes budgétaires soient substantielles afin de limiter les coûts de gestion à un faible pourcentage. Sur un autre plan, celui de la multiplicité des couches administratives et donc comptables, il est impératif de faire en sorte que, non seulement cela soit pris en compte lors du montage du programme mais que de plus une comptabilité unique soit adoptée par tous. Pour ce qui est du mécanisme des avances et, plus largement, du fonctionnement financier du programme, celui en place actuellement a montré ses limites de par l'entrave faite au déroulement du travail qui s'est trouvé être saccadé et retardé de plusieurs mois. La prise en compte réaliste dès le début du programme du temps nécessaire à la transmission dans un sens des éléments comptables et dans l'autre des budgets aurait certainement conduit à modifier le mécanisme de financement afin que le travail puisse se faire sans discontinuité.
- **Dotations de l'équipe de coordination d'une solide capacité de travail.** Le coordonateur technique, qui dispose d'une grande expérience de travail et de direction de programmes de travail de grande importance n'a pas été épaulé dans la tâche de coordination par une réelle équipe d'appui (le premier poste de chargé de programme était pourvu de manière temporaire par un consultant junior tandis que le second poste n'a jamais été pourvu). Un budget conséquent était pourtant prévu. La mise en place d'une solide équipe de coordination était pourtant un prérequis au démarrage du programme.

Au vue des performances du programme et de la fermeture du bureau WWF à Dakar, trois options peuvent envisagées. La première consiste à clore le programme, la deuxième à confier la mise en œuvre au bureau régional de l'IUCN⁴⁸ à Dakar et la troisième à confier la mise en œuvre des activités nationales aux ENMO et celles des activités régionales à la CSRP. Un certain nombre de

⁴⁷ Voir : <http://www.ird.fr/ecostproject/doku.php>

⁴⁸ Une rencontre avec la direction du PRCM et de l'IUCN a eu lieu en fin de mission afin de discuter des options possibles pour la poursuite du programme.

recommandations sont émises pour chacune de ces options et plus particulièrement pour les deux dernières dont la majorité d'entre elles sont communes.

Le choix d'une de ces options ou de toute autre option non énoncée ci-dessous est pour le moment tributaire de la décision du PNUD quant à la suite qu'il entend donner à la réalisation du programme. Le siège du WWF doit, en amont, se prononcer sur la manière dont il envisage la poursuite ou pas de l'implication du WWF dans le programme GOWAMER. Dans l'état de dysfonctionnement actuel du programme, il n'est toutefois pas recommandable que ce soit un autre bureau du WWF (un autre bureau régional par exemple) ou une équipe du siège qui prenne la suite du bureau de Dakar.

La première option se justifie par le trop peu de travail réalisé en matière d'amélioration des processus de gouvernance, de réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire et les trop faibles perspectives de progrès dans ces domaines qui constituent pourtant le noyau central du programme GOWAMER. A cela s'ajoute la difficulté, sans doute rédhibitoire, de l'agence d'exécution, à porter le programme à l'échelle régionale. Pour un tel cas de figure, les recommandations suivantes s'imposent :

- l'ensemble de la documentation produite dans le cadre du programme GOWAMER doit être archivé et mis à la disposition de tout un chacun, soit sur le site de la CSRP ou du PRCM ;
- un débat de fond doit être engagé entre les parties prenantes et autres intervenants (Banque Mondiale, FAO, etc.) et plus largement les partenaires au développement afin de non seulement tirer les leçons de ce qui s'est passé mais aussi discuter des options d'aménagement de programmes régionaux et des prérequis indispensables. Un guide de formulation de programmes régionaux pourrait voir le jour à la suite d'une telle rencontre-débat. Son utilité va être de plus en plus évidente au fur et à mesure de la mise en place des APE et des programmes régionaux afférents qui devraient se multiplier dans un avenir proche.
- Le montage, de manière collégiale (dans l'esprit du PRCM), d'un programme régional cohérent et consensuel autour de problématiques communes qui nécessitent un travail de fond à l'échelle des pays et des institutions régionales. Une telle entreprise doit être réalisée avec la participation active des partenaires au développement et des institutions régionales ou africaines comme AU-IBAR.

La deuxième option, qui consiste à substituer le WWF par l'IUCN, est confortée par les éléments suivants : le premier est que le bureau de l'IUCN à Dakar a un statut régional⁴⁹ et dispose d'un mandat d'intervention institutionnelle dans les pays de mise en œuvre du programme ; le deuxième est que l'IUCN bénéficie de l'appui du PRCM et de son réseau (ils partagent les mêmes locaux à Dakar, ce qui facilite la communication) ; le troisième est que l'IUCN est de taille suffisamment conséquente pour pouvoir prendre en main un tel programme ; la quatrième, enfin, est que l'IUCN à l'habitude de travailler avec l'ensemble des partenaires mobilisés dans le programme. Du point de vue contractuel un tel changement ne devrait pas poser de difficultés majeures.

La troisième option consiste à se passer d'une agence de mise en œuvre qui fasse office de coordination de l'ensemble des actions du programme. Cette tâche peut en effet être assurée par les ENMO à l'échelle nationale et la CSRP à l'échelle régionale. Un tel schéma contractuel se justifie par le rôle essentiellement administratif qu'à pu exercer le WWF en lieu et place d'une coordination dynamique des activités et de leur articulation entre les échelles d'intervention nationales et régionales. Il a le mérite de simplifier la mise en œuvre du programme et de supprimer des coûts de gestion. Le choix de la CRSP, en tant qu'agence d'exécution des activités régionales se fonde sur le fait que c'est la seule organisation à avoir, pour le moment, réalisé un travail réellement régional. Se pose alors, dans un tel schéma, la question de la pertinence de conserver le PNUD comme agence d'exécution sachant que la CRSP peut jouer ce rôle avec l'avantage entremise régionale tout en développant des liens avec le AU-IBAR notamment dans le cadre du programme FISH-GOV.

Pour ces deux options les recommandations peuvent être faites :

⁴⁹ L'IUCN dispose également au plan international d'une capacité d'intervention reconnue par les gouvernements, notamment en matière d'espèces en danger et d'espaces protégés.

- réduire considérablement le nombre d'activités du programme et en reformuler certaines de manière à concentrer les efforts des partenaires sur les activités déjà démarrées et celles qui sont le plus liées à l'amélioration des processus de gouvernance, de réduction de la pauvreté et de l'amélioration de la sécurité alimentaire. A cet égard, les activités des résultats 2 et 3 dont la mise en place est encore embryonnaire et sont quelque peu éloignée de la problématique de la gouvernance doivent être supprimées. La reformulation de certaines activités comme celles qui ciblent la cohérence et la gouvernance doit être dans le but de faire émerger un programme de travail commun portant sur les processus institutionnels de gouvernance nationaux et régionaux. Il convient globalement de renforcer les dotations budgétaires des actions les plus porteuses.
- Consulter les institutions qui œuvrent dans les domaines de la réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire pour, tout d'abord, les associer au programme (notamment au comité de pilotage) et ensuite élaborer de concert une ou deux activités conjointes nationales ou régionales à réaliser sous la forme de projet pilote.
- Simplifier la mise en œuvre du programme en optant, entre autres, pour un calendrier budgétaire et de suivi qui soit annuel et non plus trimestriel ou semestriel. Et procéder à des avances de fonds aux ENMO et aux partenaires qui couvre l'équivalent de 18 mois d'activité, cela afin de travailler de manière continue et de prendre en compte les retards inévitables de l'administration. L'adoption d'un système de gestion consultable en ligne doit de plus être envisagée afin de réduire le temps de traitements des dossiers.
- Pourvoir le programme d'une assistance technique de stature internationale afin d'appuyer le coordonnateur du programme et constituer une véritable équipe de coordination.

13. Annexe 1 : état d'avancement des actions prévues

Tableau 2 : Niveau de réalisation des activités de l'axe stratégique 1

Résultat 1 : impacts négatifs de modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources marines et côtières sont réduits ou éliminés					
Activités	Sous-activités	Échelle de mise en œuvre	Indicateur objectivement mesurable	Niveau de réalisation	
Activité 1.1. Mettre en œuvre un plan d'action sous régional permettant de réduire/et ou d'éliminer les impacts négatifs des modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources marines et côtières sur la pauvreté et la sécurité alimentaire	1.1.1. Mener une étude d'impact sur la pauvreté et la sécurité alimentaire des modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER	Ecorégion WAMER	Une étude est réalisée et validée à la fin de juin 2014.	L'étude est réalisée et validée. Le rapport est partagé avec les ENMO pour une programmation des actions prioritaires en 2015.	
	1.1.2. Faire un plaidoyer pour appuyer les institutions communautaires et/ou les Etats à inscrire dans les politiques nationales un quota (%) de la production pélagique destiné à la sécurité alimentaire	Cap Vert		Au moins 5 actions prioritaires de l'étude portant sur la distribution des produits sont réalisées à la fin 2014	L'étude a été réalisée et validée et les actions prioritaires sont en cours de mise en œuvre.
				Les conditions d'amélioration de la qualité des produits halieutiques sont identifiées	L'étude sur la qualité des produits de la pêche destinés à la consommation locale ou à l'exportation est en cours de finalisation.
		Sénégal	Au moins 3 actions prioritaires sont mises en œuvre Au moins 2 initiatives de lobbying réalisées	Les actions prioritaires identifiées par l'étude de capitalisation des besoins de l'offre et de la consommation de produits halieutiques au Sénégal sont en cours sous l'égide de l'ENMO. Une action de plaidoyer est réalisée et un poster de sensibilisation réalisé.	
		Mauritanie	Un arrêté est élaboré et signé par le Ministre de la pêche avant la fin 2014. Des protocoles sont signés avec les institutions concernées	Non réalisée	
	1.1.3. Promouvoir le développement d'infrastructures pilotes ou d'actions pour l'amélioration de la conservation, de l'accès et de la distribution des produits halieutiques	Mauritanie	Les points de redistribution sont équipés et fonctionnels Les volumes redistribués augmentent de X%	Les trois kiosques déjà identifiés à Nouakchott pour une meilleure distribution des produits halieutiques dans les zones péri urbaines sont équipés et fonctionnels.	
		Gambie	Une analyse de la contribution des	Le consultant a été recruté et l'étude est en cours. Les actions prioritaires	

Résultat 1 : impacts négatifs de modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources marines et côtières sont réduits ou éliminés

Activités	Sous-activités	Échelle de mise en œuvre	Indicateur objectivement mesurable	Niveau de réalisation	
			produits de la pêche à la sécurité alimentaire est réalisée ; Au moins 3 bonnes pratiques sont promues	seront programmées en 2015.	
		Guinée	Au moins 3 unités de stockage sont réalisées	L'appel d'offre est lancé mais des lenteurs subsistent dans la finalisation du dossier.	
	1.1.4 Appuyer les autorités compétentes de l'écorégion WAMER pour la mise en œuvre de mesures de certification UE et l'amélioration de la qualité des produits destinés à la consommation locale	Ecorégion	Réaliser une étude régionale sur le cadre réglementaire régissant le contrôle sanitaire des produits de la pêche dans la sous région	Le rapport de synthèse des textes régissant le contrôle sanitaire des produits de la pêche est finalisé et une restitution est prévue en Gambie avec la participation des parlementaires de la CEDEAO.	
		Mauritanie	Les 24 femmes gérantes des poissonneries urbaines sont formées et qualité et hygiène avant la fin du 1er trimestre de 2014	Les femmes gérantes des kiosques de distribution/vente des produits de la pêche à Nouakchott sont formées et hygiène et technique de manutention des produits de la pêches destinés à la consommation locale.	
		Guinée	Au moins 3 initiatives de valorisation sont développées en 2014	Non réalisée	
	1.1.5 Identifier et promouvoir des expériences pilotes de transformation et de valorisation des produits halieutiques répondant aux exigences du marché éco régional	Guinée		Au moins 100 caisses isothermes sont acquises et distribuées	Non réalisée
				Au moins 3 sessions de formation, de sensibilisation et d'assainissement sont organisées en 2014	400 acteurs de la pêche artisanale sont formés en hygiène et qualité des produits par l'ONG ADEPEG/Guinée
		Gambie	Au moins 3 bonnes pratiques identifiées sont appliquées avant 2015.	Non réalisée	
		Mauritanie	Au moins 2 pratiques traditionnelles de transformation sont appuyées	Une étude pour la promotion des bonnes pratiques de transformation des Imraguen est réalisée et les actions prioritaires seront mises en	

Résultat 1 : impacts négatifs de modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources marines et côtières sont réduits ou éliminés

Activités	Sous-activités	Échelle de mise en œuvre	Indicateur objectivement mesurable	Niveau de réalisation
			Au moins 3 expériences de transformation artisanale de petits pélagiques sont vulgarisées	œuvre en 2015.
		Cap Vert	Au moins 2 expériences pilotes de valorisation artisanale pour les femmes de UTAV sont appuyées	Non réalisée
		Guinée Bissau	Au moins 4 produits de la transformation artisanale issus des expériences pilotes sont mis sur le marché en 2014	L'identification et l'analyse des techniques de transformation et des technologies appropriées sont réalisées en rapport avec les groupements de femmes de Sao Vincente, Buba et de Cacheu actifs dans la transformation artisanale.
	1.1.6 Renforcer les capacités techniques des acteurs de la transformation et organiser des visites d'échanges (COMHAFAT, PARTAGE.) au niveau sous-régional	Ecorégion	Au moins un voyage d'échanges est organisé avant la fin 2014.	Une visite d'échanges des femmes africaines actives dans la transformation artisanale a été organisée au Sénégal sous l'égide de ADEPA.
		Mauritanie	Au moins deux sessions de formation tenues avant la fin de la 2eme année du projet.	Non réalisée
		Guinée Bissau	Au moins 4 sessions de formation des femmes formatrices sont organisées en 2014 Au moins 2 visites d'échanges locales (AMP) et 2 externes (Casamance) sont réalisées.	Les groupements de femmes de Sao Vincente, Buba et de Cacheu sont formés en hygiène et qualité des produits transformés. Le voyage de presse est en cours de préparation.
		Sénégal	Au moins deux sessions de formation tenues une série d'équipement de transformation fournis et	Une session de formation des femmes formatrices de Mondé a été réalisée. (annexe 8)

Résultat 1 : impacts négatifs de modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources marines et côtières sont réduits ou éliminés

Activités	Sous-activités	Échelle de mise en œuvre	Indicateur objectivement mesurable	Niveau de réalisation
			une visite d'échange organisée.	
	1.1.7 Conduire une étude de faisabilité du développement de l'aquaculture dans les pays de l'éco région WAMER	Gambie Bissau	Appui à la mise en place de parcs ostréicoles	Le recrutement du consultant pour l'évaluation des potentialités d'aquaculture villageoise est en cours.
		Mauritanie	Les besoins d'appui à l'expérience de Voumlegleta sont identifiés et les moyens mobilisés.	
		Gambie	Les expériences et initiatives aquacoles sont analysées et au moins un (1) modèle documenté.	
	1.1.8 Concevoir et opérationnaliser un modèle aquacole à petite échelle adapté à l'éco région	Gambie	Un projet pilote d'aquaculture est appuyé et mis en œuvre avant la fin 2016.	La réception définitive des équipements (magasin de stockage, pirogue motorisée) pour les femmes ostréiculteuses est réalisée.
		Sénégal	Un projet aquacole est lancé	Une mission d'identification des besoins d'appui aux initiatives aquacoles est réalisée par l'ENMO en rapport avec l'ANA et les appuis sont en cours notamment à Keur Momar Sarr et à Sokone.
Activité 1.2. Mettre en place un groupe de travail sous régional annuel de suivi de la gouvernance et de la cohérence entre les politiques de gestion des ressources marines et les stratégies de lutte contre la pauvreté	1.2.1. Organiser un groupe de travail sous régional	Ecorégion	Un atelier sous régional est tenu avant la fin juin 2014.	L'atelier sous régional sur le suivi de la gouvernance est organisé. L'évolution de l'indice national/pays bénéficiaire est analysé. La mise en œuvre des recommandations de 2013/pays à travers les PTA établi.
		Sénégal	Au moins 3 CLPA et 2 comités de gestion sont appuyés dans leur fonctionnement	Les bénéficiaires sont déjà identifiées et les besoins sont en cours d'acquisition.
	1.2.2. Mettre en œuvre le système de suivi de la cohérence des politiques à l'échelle écorégionale et nationale et produire un rapport annuel de suivi	Ecorégion	Un rapport annuel de suivi de la cohérence est disponible.	Une convention est signée avec le REPAO pour le suivi de la cohérence des politiques au niveau sous régional. et une redynamisation des comités nationaux créés à cet effet.

Tableau 3 : Niveau de réalisation des activités de l'axe stratégique 2

Résultat 2 : des outils et des initiatives permettant une gestion durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER sont mis en place				
Activités	Sous-activités	Échelle de mise en œuvre	Indicateur objectivement mesurable	Niveau de réalisation
Activité 2.1. Analyser les problèmes institutionnels et les insuffisances des législations des pêches et des AMPs dans l'écorégion et appliquer les solutions identifiées	2.1.1 Conduire une étude sur les problèmes institutionnels et les insuffisances des législations nationales des pêches et des AMPs au niveau de la sous-région	Ecorégion	Edition et partage du rapport d'évaluation de 2013 avec les parties intéressées.	Le rapport de 2013 a été partagée avec les ENMOs et certaines activités prioritaires planifiées dans le PTA 2014. Le rapport est en cours d'édition pour une large diffusion.
	2.1.2 Appuyer techniquement et financièrement la mise en œuvre des recommandations issues de l'étude sous régionale d'évaluation de l'efficacité de gestion des AMP ciblées par le projet	Ecorégion	Assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations	Les fonds nécessaires à la mise en œuvre des recommandations retenues dans les plans d'actions pays ont été mis à disposition des ENMO à travers les PTT 1/2014.
		Mauritanie	- Le recueil est actualisé et diffusé avant la fin de la troisième année du projet ; - Au moins 2 sessions de formation et de sensibilisation sont organisées à l'endroit de plusieurs cibles.	Non réalisée
		Cap vert	Appuyer la mise en œuvre des recommandations de l'étude sur la sélectivité des engins	Non réalisée
			Au moins 5 recommandations de l'étude sur la promotion des subventions à la pêche sont appuyées	Non réalisée
Guinée	Appuyer la revue et l'actualisation des textes réglementaires pêche et environnement	Non réalisée		
Activité 2.2. Appuyer techniquement et financièrement le		Sénégal	Le rapport diagnostic de la pêcherie sole est disponible	Le rapport validé par le CNCPM est disponible

Résultat 2 : des outils et des initiatives permettant une gestion durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER sont mis en place

Activités	Sous-activités	Échelle de mise en œuvre	Indicateur objectivement mesurable	Niveau de réalisation
développement et la mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion de pêcheries surexploitées et/ou d'AMPs (Sénégal, Mauritanie, Gambie, Cap Vert et Guinée-Bissau)	2.2.1 Appuyer techniquement et financièrement l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion des ressources partagées (Mulet, Sardinelle, Courbine, Ethmalose et sole) en conformité avec le guideline régional	Gambie Guinée Guinée Bissau	Les plans d'aménagement de l'ethmalose sont en cours d'élaboration en relation avec les ENMO et la CSRP	L'étude bibliographique de l'ethmalose réalisée dans les trois pays et validé lors d'un atelier régional. Le processus d'élaboration des plans d'aménagement est en cours.
		Mauritanie	Au moins 2 plans de gestion de stocks partagés sont appuyés avant la fin du projet	Les plans de gestion du mulet et de la Courbine sont en cours d'approbation politique avec beaucoup de lenteurs
		Gambie	Promouvoir l'approche participative dans la gestion des pêches	Non réalisée
		Mauritanie	- Au moins 2 plans d'aménagement et de gestion du PNBA et du PNB sont appuyés avant la fin de la troisième année du projet	Non réalisée
	2.2.2 Appuyer techniquement et financièrement la mise en œuvre de plan de gestion des ressources marines et côtières pour les AMP membres du RAMPAO	Gambie	- Au moins un plan d'aménagement et de gestion d'une AMP est appuyé techniquement et financièrement ; - Deux AMP (Tambi et Baobolong) sont appuyés.	Le consultant en charge de l'élaboration des deux plans d'aménagement est recruté et l'étude est en cours.
		Sénégal	Au moins 2 initiatives de vulgarisation sont conduites	Le document de stratégie est édité et vulgarisé auprès des partenaires.
		Guinée Bissau	Au moins 3 plans de gestion des AMP sont actualisés	Non réalisée
		Cap vert	Au moins 2 plans d'aménagement et de gestion des AMP sont mises en oeuvre	Non réalisée
		Guinée	Les plans d'aménagement et de gestion de trois	Non réalisée

Résultat 2 : des outils et des initiatives permettant une gestion durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER sont mis en place

Activités	Sous-activités	Échelle de mise en œuvre	Indicateur objectivement mesurable	Niveau de réalisation
			AMP sont disponibles à la fin 2014	
			Reboiser les abords des estuaires de destruction	Non réalisée
	2.2.3 Appuyer financièrement la mise en œuvre de systèmes de surveillance participative des AMP transfrontalières ou ciblées par le projet	Ecorégion	Renforcer les capacités des acteurs dans le domaine de la surveillance participative	Des ateliers nationaux de renforcement des capacités en surveillance participative sont organisés sous l'égide de la CSRP dans les différents pays (rapports disponibles).
		Guinée Bissau	Le dispositif de surveillance participative des 4 AMP ciblées par le projet est appuyé et renforcé en 2014	Les opérations de surveillance des AMP sont appuyées par le projet depuis avril 2014
		Gambie	Au moins 3 sorties par semaine pour la surveillance des AMP sont réalisées	Non réalisée
		Cap vert	Au moins 2 AMP sont dotées de matériel de surveillance et le personnel formé	Non réalisée
		Sénégal	Les rapports périodiques sont disponibles Les équipements de surveillance mis en place	Le dispositif de surveillance des AMP de Saint-Louis, Joal et Cayar) est appuyé avec la réalisation d'opérations de surveillance et l'acquisition d'équipements tels que (gilets, GPS, Jumelles, etc.). Le projet a appuyé la finalisation et la vulgarisation de la stratégie nationale des AMPS.
		Gambie		Le dispositif de surveillance participative des 4 AMP ciblées par le projet est appuyé et renforcé en 2014 et au moins 3 sorties

Résultat 2 : des outils et des initiatives permettant une gestion durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER sont mis en place

Activités	Sous-activités	Échelle de mise en œuvre	Indicateur objectivement mesurable	Niveau de réalisation
			par semaine tenues.	
	2.2.4 Appuyer la gestion et la maintenance de dispositifs innovants comme les DCP	Cap Vert	2 DCP existants sont équipés et leur maintenance réalisée	La maintenance des DCP de Porto Mosquito et à Cidade Velha est réalisée.
		Sénégal	Au moins 1 récif artificiel est renforcé	Une opération de suivi biologique de la ZPP de Ngaparou.
	2.2.5 Appuyer la création de nouveaux DCP en collaboration avec les communautés de pêcheurs	Cap vert	Au moins 3 nouveaux DCP sont créés en 2014	Activité reportée en 2015 au profit de la maintenance d'autres DCP
Activité 2.4. Mettre en place et soutenir un réseau sous régional de radios communautaires qui vulgarisent les meilleures pratiques de pêche	2.4.1. Identifier et recenser les radios communautaires de la sous région et mettre en place un réseau de radios communautaires	Ecorégion	Recenser les radios communautaires et mettre en place un réseau	Les radios communautaire sont recensés celles traitant des thématiques ciblées par le projet identifiées (rapport). Une convention est en cours de finalisation avec le RAMPAO et l'IUCN pour la mise en place du réseau.
	2.4.2. Renforcer en personnel et équiper la radio communautaire de Cayar à vocation sous-régionale	Sénégal	Le fonctionnement de la Radio est appuyé	Après le démarrage de la radio, un manuel de procédures et un business plan sont adoptés. Une convention de rétrocession signée avec la mairie de Cayar.
	2.4.3 Produire et diffuser des émissions sur la pêche, l'environnement, les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources marines et côtières, la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté	Radio Cayar/Séngal	Seule la radio de Cayar membre du réseau à créer consacre une partie de sa grille aux thématiques du projet.	Le volume horaire réservé à ces thématiques dans la grille des programmes est de 25%.
Activité 2.5. Appuyer et/ou initier des actions visant à lutter contre la pêche illicite (INN)	2.5.1. Appuyer des campagnes sous régionales de surveillance de pêche	Ecorégion	Des ateliers de renforcement de la coopération sous régionale pour le suivi, le contrôle (SCS) des activités de pêche ont été organisés par la CSRP au Sénégal, en Gambie, à Bissau	Campagne sous régionale prévue en octobre

Résultat 2 : des outils et des initiatives permettant une gestion durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER sont mis en place

Activités	Sous-activités	Échelle de mise en œuvre	Indicateur objectivement mesurable	Niveau de réalisation
			et au Cap Vert (Annexe 11)	
		Gambie	Les 3 pratiques de pêche INN les plus destructrices sont éliminées et la pêche INN réduite de 5% au moins avant la fin 2014.	Non réalisée
		Cap vert	Le plan d'action national de lutte contre la pêche INN est adopté.	Non réalisée
		Guinée	Au moins 3 bonnes pratiques de pêche et/ou de lutte contre la pêche INN sont identifiées et mises en œuvre.	Non réalisée
	2.5.2. Mener des campagnes conjointes de surveillance entre pays frontaliers	Ecorégion	Une convention est signée avec la CSRP pour la conduite d'une campagne tripartite de surveillance concernant le Sénégal, la Gambie et la Guinée Bissau et les fonds sont mis en place.	Activité non finalisée
Activité 2.6. Mettre en place /renforcer, au niveau national et sous régional des cadres encourageant les différents acteurs à planifier et à mettre en œuvre leurs activités de manière conjointe	2.6.3. Appuyer et renforcer les cadres de concertation existants dans 3 pays	Sénégal	Le plan d'actions de l'Alliance pour une pêche durable au Sénégal est adopté et les activités sont en cours.	Deux causeries café sur les quatre prévues sont réalisées.
		Gambie	Le plan d'actions de la National Platform est adopté.	Les activités sont en cours de réalisation.
		Mauritanie	La reconnaissance officielle du cadre est toujours en attente.	Le plan d'action est élaboré
		Ecorégion	Les comités nationaux du réseau	La convention avec l'IUCN est signée.

Résultat 2 : des outils et des initiatives permettant une gestion durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER sont mis en place

Activités	Sous-activités	Échelle de mise en œuvre	Indicateur objectivement mesurable	Niveau de réalisation
	2.6.4. Mettre en place des cadres de concertations nationaux et des groupes thématiques bailleurs de fonds, alliance.		APPEL sont renforcés.	
		Guinée	Un cadre de concertation (Alliance) est crée en Guinée.	Une réunion préparatoire à est tenue (mai) et un comité technique national mis en place pour élaborer les projets de statuts et de règlement intérieur sous l'égide de l'ENMO. L'AG est prévue en octobre.
	2.6.5. Analyser et mettre en place des cadres de mise en œuvre des synergies d'activités avec les institutions sous régionales (UEMOA, CEDEAO)	Ecorégion	Au moins 2 conventions de partenariat sont signées au niveau régional.	- un projet de convention est soumis à l'UEMOA ; - une convention avec la CEDAO est en préparation avec le WWF international -
Activité 2.7. Mettre en place et/ou appuyer des mécanismes de financement durable des AMP au Sénégal et en Guinée-Bissau	2.7.1 Appuyer des initiatives en cours dans l'écorégion pour la mise en place de mécanismes de financement durable des Aires Protégées.	Sénégal	Au moins un mécanisme de financement innovant adopté.	Une étude sur les mécanismes de financement durable des AMP au Sénégal est réalisée et le rapport provisoire est disponible. (Annexe 12)
	2.7.2. Appuyer la Fondation Bio-Guinée pour la mobilisation de ressources financières.	Guinée Bissau	La Fondation Bio – Guinée est appuyée par le projet avec au moins 100 000 Euros en 2014.	Le projet a pris part à l'atelier international de fundraising pour la fondation bio Guinée tenu en février 2014 à Bissau.

Tableau 4 : Niveau de réalisation des activités de l'axe stratégique 3

Résultat 3 : les capacités de la société civile (ONG, organisations professionnelles, réseaux de journalistes) et des parlementaires actifs dans la pêche et l'environnement sont renforcées				
Activités	Sous-activités	Échelle de mise en œuvre	Indicateur objectivement mesurable	Niveau de réalisation
Activité 3.1. Doter les réseaux d'ONGs, d'Organisations Professionnelles, de journalistes, des collectivités locales et des parlementaires actifs dans la pêche et l'environnement de moyens et d'outils permettant de mieux influencer les politiques (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Cap Vert et Guinée-Bissau)	3.1.1 Identifier et appuyer financièrement des réseaux d'ONG et des OP, de Journalistes (GREP, PREM) et des parlementaires (APPEL) actif dans la pêche et l'environnement pour la mise en œuvre de leur plan de travail	Ecorégion	Des conventions sont signées avec les ONG, OP et réseaux actifs dans la pêche et l'environnement en fonction de leur avantage comparatif.	Les conventions avec UICN, ADEPA, REPAO, et RAMP AO sont signées
		Sénégal	Une convention est signée avec le GREP pour aider à la mise en œuvre de la stratégie de communication du projet.	Non réalisée
		Cap vert	80% des activités de la convention signée avec ADAD sont réalisées	La convention est signée et a permis de tenir un atelier national sur le projet. Les autres activités prévues dans le plan d'actions approuvé par les deux parties sont en cours.
	3.1.2. Renforcer les capacités de membres des différents réseaux sur les techniques de lobbying, sur les législations et la mobilisation de ressources (pêche et environnement)	Ecorégion	Un plan d'actions de renforcement des capacités des membres des différents réseaux est adopté et mis en œuvre.	Les conventions avec ADEPA, UICN et REPAO sont signées et les activités sont en cours.
		Mauritanie	- Au moins une session de formation sur des thématiques liées au lobbying et plaidoyer - Une convention est signée et mise en œuvre.	Non réalisée
		Cap vert	2 sessions de formation sont organisées en 2014	Non réalisée
		Guinée	Au moins 3 sessions de formation en lobbying, leadership et entrepreneuriat sont organisées en 2014.	Non réalisée

Résultat 3 : les capacités de la société civile (ONG, organisations professionnelles, réseaux de journalistes) et des parlementaires actifs dans la pêche et l'environnement sont renforcées

Activités	Sous-activités	Échelle de mise en œuvre	Indicateur objectivement mesurable	Niveau de réalisation
	3.1.3. Conduire des actions concertées et conjointes de lobbying en direction des institutions nationales, sous régionales et régionales.	Ecorégion	Un document de lobbying est réalisé et mis en œuvre.	Le document est en cours de réalisation par le REPAO et l'UICN.
	3.2.2. Organiser des campagnes médiatiques au niveau sous régional et national.	Ecorégion	Au moins 1 campagne médiatique est réalisée en 2014.	La stratégie régionale de communication du projet a été réalisée, validée et mise en œuvre,
	3.2.3. Organiser les voyages de presse sur les sites en relation avec les sujets sur lesquels les réseaux désirent influencer les autorités.	Ecorégion	Au moins 2 voyages de presse sont organisés.	Deux voyages de presse centrés sur les thématiques du projet, les réalisations et les lauréats du prix gowemr/Prcm, édition 2013 sont réalisés.

Tableau 5 : Niveau de réalisation des activités de l'axe stratégique 4

Résultat 4 : des activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance respectueux de l'environnement sont soutenues				
Activités	Sous-activités	Échelle de mise en œuvre	Indicateur objectivement mesurable	Niveau de réalisation
Activité 4.1. Créer et/ou appuyer techniquement et financièrement des mutuelles d'épargne et de crédit dans l'écorégion WAMER	4.1.1 Créer 05 nouvelles mutuelles d'épargne et d' crédits	Ecorégion	Les mutuelles à créer sont identifiées.	Au regard des nombreuses contraintes techniques et juridiques liées à la création de mutuelle dans certains pays comme la Guinée, Guinée Bissau et Mauritanie, la création de mutuelle a été limitée à celle de la Gambie.
		Gambie	Une MEC est créée et fonctionnelle en 2014.	L'agrément de la MEC n'est pas obtenu
	4.1.2. Appuyer 05 mutuelles d'épargne et de crédits existants identifiés par le projet	Ecorégion	Les mutuelles à appuyer sont identifiées.	Des missions d'identification des mutuelles à appuyer ont été effectuées en Guinée Bissau, Mauritanie et Guinée Conakry ; rapports disponibles.
		Sénégal	Au moins 1 MEC est appuyée.	La construction du siège de la Mutuelle de Poppenguine est cours d'achèvement. La réception définitive est prévue en fin juillet 2014.
		Mauritanie	Au moins 1 MEC est appuyée avant la fin 2014.	La mutuelle a appuyé est identifiée et la convention en cours de finalisation.
		Cap – vert	La MEC MORABI est appuyée avant la fin 2014.	La convention pour appuyer la mutuelle de MORABI est en cours de finalisation.
Guinée	Au moins 1 MEC est identifiée et appuyée avant la fin 2014.	La mission d'identification réalisée.		
Activité 4.2. Identifier les activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance, rentables et respectueux de l'environnement dans l'écorégion WAMER	4.2.1. Conduire une étude d'identification des AGR et une analyse coûts-bénéfices des technologies avant leur introduction et leur promotion au niveau de la sous-région	Ecorégion	Une étude sous régionale d'identification des AGR est réalisée en 2014 et mise en œuvre.	L'étude d'identification des AGR a été réalisée et validée par les ENMO lors de l'atelier régional tenu à Dakar en juin 2014 (annexe)
	4.2.2. Elaborer et diffuser des documentaires et des émissions radio en langues locales pour expliquer les fiches techniques des activités retenues	Ecorégion	Les fiches techniques des différentes AGR sont traduites en Langue nationale selon le pays et diffusées auprès des acteurs concernés.	Non réalisée

Résultat 4 : des activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance respectueux de l'environnement sont soutenues				
Activités	Sous-activités	Échelle de mise en œuvre	Indicateur objectivement mesurable	Niveau de réalisation
Activité 4.3. Organiser des formations en entrepreneuriat pour les communautés côtières dans l'écorégion WAMER	4.3.1. Organiser de formations nationales des formateurs en entrepreneuriat	Ecorégion	Les TDRs sont en cours de finalisation.	Activité à réaliser au second semestre.
		Sénégal	Au moins 3 sessions de formation sont tenues.	Non réalisée
		Mauritanie	Au moins 3 sessions de formation au bénéfice des acteurs locaux sont tenues avant la fin 2014.	Non réalisée
	4.3.2. Mise en place et suivi – évaluation du groupe d'appui mutuel sous régional en entrepreneuriat	Ecorégion		Non réalisée
Activité 4.4. Mettre en œuvre des activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance respectueux de l'environnement dans l'écorégion WAMER	4.4.1. Mettre en place un groupe d'expert sous-régional pour accompagner les AGR de revenus et/ ou nourriture	Ecorégion	Un groupe d'expert est mis en place et un plan d'actions adopté	Non réalisée
	4.4.2. Appuyer la mise en œuvre des AGR dans les 6 pays de l'écorégion WAMER	Guinée	3 expériences d'AGR sont appuyées en 2014	Non réalisée
		Mauritanie	Au moins 3 expériences pilotes d'AGR sont mises en œuvre avant la fin 2014.	Non réalisée
		Cap vert	3 expériences d'AGR sont appuyées en 2014	Non réalisée
		Guinée Bissau	3 expériences d'AGR sont appuyées en 2014	Non réalisée
		Gambie	Appuyer des AGR	Non réalisée
Activité 4.5. Instaurer un prix sous régional des initiatives innovatrices en matière de conservation de l'environnement et de création d'AGR	4.5.1. Mettre en place le jury sous régional	Ecorégion	Un jury sous régional est mis en place avant la fin septembre 2014 et le concours lancé.	Non réalisée
	4.5.2. Organiser une cérémonie de remise du prix	Ecorégion	Les lauréats du concours sont connus et les prix décernés.	Non réalisée

Source : WWF

14. Annexe 2 : aspects financiers

Montants et date des virements faits par le PNUD au WWF

Reçu le	Description	Montant demandé		Payé le	Montant viré	
		XOF	US\$		US\$	XOF
18/04/2012	Avance initiale 2012	195 212 799		21/05/2012	340 105.00	168 436 380
26/06/2012	Reversement				207 036.48	102 532 744
01/08/2012	Avance 3e Trim 2012	212 847 299	397 652	17/08/2012	388 460.00	207 927 506
21/11/2012	Avance 4e Trim 2012	238 380 232	481 975	25/01/2013	142 865.00	70 659 706
21/01/2013	Reversement				397 527.38	200 000 000
07/02/2013	Avance 1er Trim 2013	187 445 407	369 675	25/03/2013	230 322.00	116 785 701
05/06/2013	Avance 2e Trim 2013	293 386 034	583 145	28/06/2013	518 696.00	260 966 028
20/06/2013	Avance 3e et 4e TRIM 2013	632 745 057	1 257 645	17/07/2013	1 257 645.00	632 745 057
11/02/2014	Avance 1er TRIM, 2014	434 864 069	907 044	03/03/2014	860 390.00	412 497 857
03/09/2014	Avance 3e TRIM. 2014	555 979 314	1 116 185	09/09/2014	1 087 927.00	541 903 936

Source : PNUD

Montants et date des virements faits par le WWF aux partenaires du programme

CSRP

2013	2014	TOTAL
131 191 400	82 247 392	213 438 792

juin et oct

2013

juin, sept et oct 2014

IUCN MAURITANIE

2013	2014	TOTAL
22 302		22 302
538	0	538

août 2013

IUCN SENEGAL

2013	2014	TOTAL
30 720	26 238	
434	280	56 958 714

Sep-13

18-Sep-14

ADEPA

2013	2014	TOTAL
7 871 484	27 699 096	35 570 580

Sep-13

sept et dec 2014

REPAO

2013	2014	TOTAL
36 077	19 678	55 756
635	710	345

Sep-14

Jun-14

APTE

2012	2013	2014	TOTAL
29 623	24 999		51 448
150	833	26 448 186	019

Apr-12

Apr-13

avril et oct 2014

RAMPAO

2013	2014	TOTAL
6 559 570	0	6 559 570

Nov-13

ADAD/ROPA

2013	2014	TOTAL
0	8 396 250	8 396 250

Apr-14

PREM

2012	2013	2014	TOTAL
0	2 664 497	886 197	3 550 694

Nov-13

Apr-14

FIBA

2013	2014	TOTAL
8 773 425	0	8 773 425

Mar-13

TOTAL GENERAL EN F CFA

462 754 927

Source : WWF

Montants et date des virements faits par le WWF aux ENMO

ENMO SENEGAL

DATE	MONTANT
18/04/2013	15 000 000
13/11/2013	9 839 355
14/03/2014	36 298 555
10/02/2014	880 750
22/04/2014	2 233 750
22/04/2014	1 137 000
05/05/2014	1 046 760
22/09/2014	42 637 205
TOTAL	109 073 375

ENMO GUINEE CONAKRY

DATE	MONTANT
18/04/2013	11 412 416
05/12/2013	2 664 497
16/12/2013	6 560 000
31/12/2013	3 587 584
09/01/2014	582 028
13/05/2014	9 535 768
24/09/2014	23 914 224
TOTAL	58 256 517

ENMO CAP VERT

DATE	MONTANT
29/10/2013	18 479 621
26/03/2014	8 396 250
24/09/2014	42 875 317
TOTAL	69 751 188

ENMO MAURITANIE

DATE	MONTANT
18/04/2013	15 000 000
25/04/2014	1 967 871
09/05/2014	648 000
20/05/2014	13 119 140
27/05/2014	910 000
27/05/2014	770 431
05/11/2014	34 273 753
TOTAL	66 689 195

ENMO GAMBIE

DATE	MONTANT
14/05/2013	15 000 000
17/03/2014	2 847 509
21/03/2014	25 341 587
08/04/2014	7 871 484
07/04/2014	284 025
TOTAL	51 344 605

ENMO GUINEE BISSAU

DATE	MONTANT
18/04/2013	15 000 000
06/12/2013	10 399 542
08/04/2014	10 399 542
11/04/2014	15 000 000
29/10/2014	65 595 700
TOTAL	116 394 784

TOTAL GENERAL EN F CFA : 471 509 665

Source : WWF

Extrait du tableau financier 2013 (l'état des dépenses pour l'année 2014 n'était pas disponible)

	Budget total	Budget 2012	Dépenses 2012	Budget 2013	Dépenses 2013	Dépenses cumulées
4. Bureau local						
4.1 Coût du/des véhicules						
4.1.1 Carburant	72 576	18 144	10 539	18 144	7 975	18 514
4.1.2 Assurance	27 600	6 900	9 765	6 900	8 550	18 315
4.1.3. Maintenance	25 500	3 000	734	4 500	4 384	5 118
4.2 Location de bureaux	120 000	30 000	15 710	30 000	16 584	32 294
4.3 Consommables - fournitures de bureau	36 000	9 000	8 452	9 000	19 107	27 559
4.4 Autres services (tél/fax, électricité/chauffage, maintenance)			-		-	-
4.4.1. Electricité	31 200	7 800	6 303	7 800	5 190	11 493
4.4.2. Téléphone et internet	96 000	24 000	10 755	24 000	12 531	23 285
4.4.3. Eau	4 800	1 200	309	1 200	391	700
<i>Sous-total Bureau local</i>	413 676	100 044	62 566	101 544	74 711	137 278

Source : WWF

15. Annexe 3 : Site Internet du programme

GOWAMER.org

Gouvernance, politiques de gestion des ressources marines et réduction de la pauvreté dans l'Ecorégion WAMER (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra Leone et Cap-Vert.)







Union européenne
WWF for a living planet

Au service des peuples et des nations

Home
Presentation
Organisation
Partnership
Contact

Espace privé

Pays

- [Gambie](#)
- [Guinée Bissau](#)
- [Sénégal](#)
- [Guinée](#)
- [Cap-Vert](#)
- [Mauritanie](#)
- [Activités Ecorégionales](#)

Rapports

- [Rapport annuel](#)
- [Rapports trimestriels](#)
- [Rapports Semestriels](#)
- [Rapport ENMO](#)
- [Rapport Atelier](#)

Etudes & Réalisations

Autres

EVÉNEMENTS

Powered by Phoca Download

Le projet en bref

Statut : En cours

Date début : Septembre 2012

Durée du projet : 4 ans

Budget : 10,5 Millions euros

Zone d'intervention
Cap-Vert, Sénégal, Gambie, Mauritanie, Guinée et Guinée Bissau

Domaine d'intérêt :
Gouvernance, Sécurité Alimentaire, Réduction de la pauvreté, Conservation et Gestion durable des ressources marines et côtières

Agence d'exécution:
PNUD

Agence de mise en oeuvre : WWF WAMPO

Coordinateur du projet :
Taib Diouf
tdiouf@wwfsenegal.org

OMD : 7

Photothèque & Médias



PHOTOS



VIDEOS